

Le Trait D'union

JUIN 85

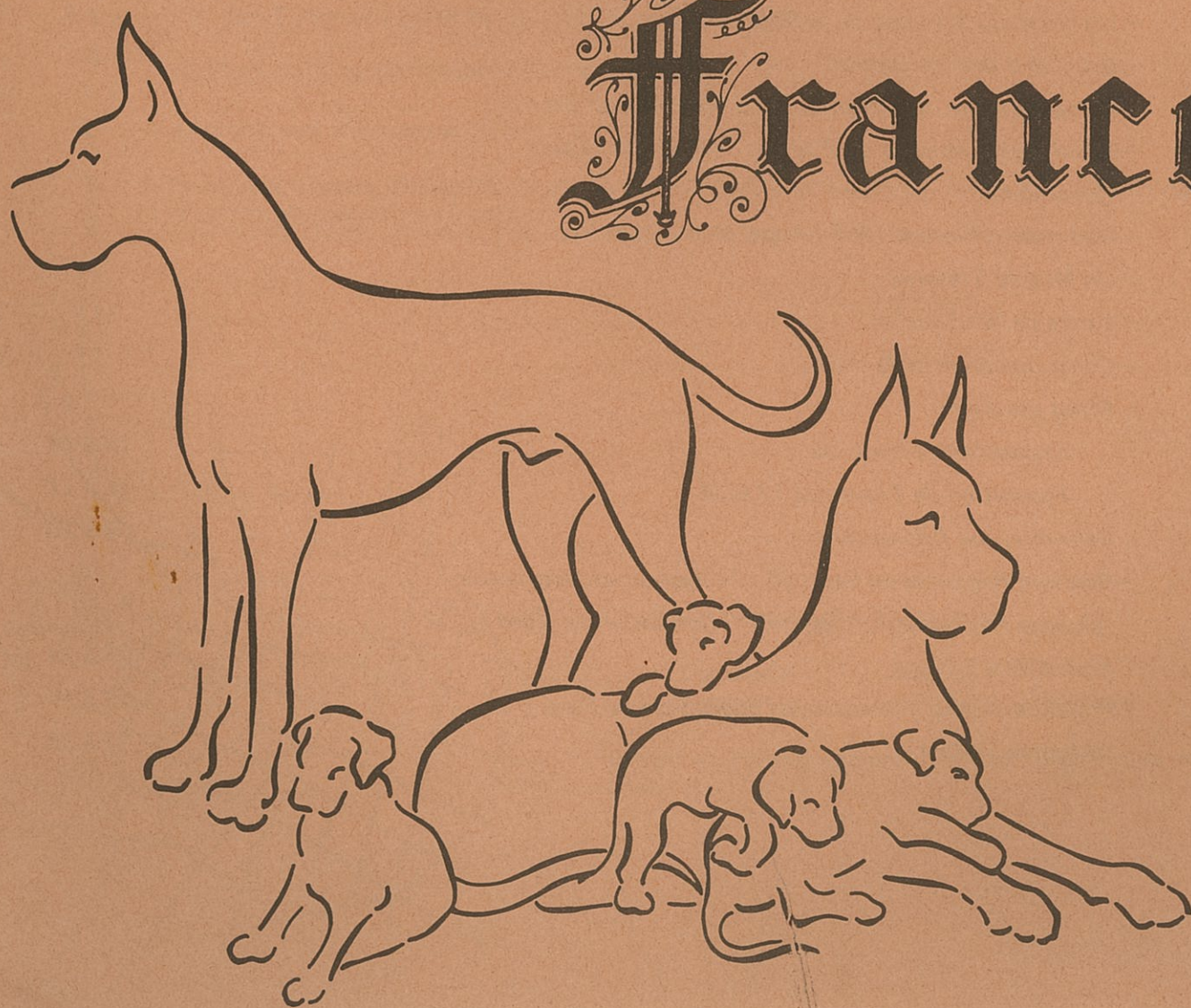
du

N° 127

Doggen

Club de

France



LE TRAIT D'UNION

DU DOGGEN CLUB DE FRANCE

SOMMAIRE

	Pages
— Convocation Assemblée Générale du 22 Juin 1985	1
— Le Don du Sang chez le Chien	2
— La Torsion de l'Estomac, par le Dr. J. P. Chauve	3
— Un Nouveau Standard de la Race	4 à 6
— Bronzes d'Art (de Gardet)	6
— Compte-Rendu de la réunion du 5 Mai - Région Est	7
— Convocation réunion du 7 Juillet - Région Sud-Ouest	7
— Royal Canin	8
— Nationale d'Elevage 1985 - Appel de candidatures	9
— Un Mot du Trésorier	10
— Lettre de Mr. Souchal	11
— Communication de la S.C.C.	11
— Notes des Juges :	
Exposition de Pontoise	12 à 14
Exposition de Troyes du 17.6.84	14 à 17
— Calendrier des Expositions	18 à 20
— Réunion Régionale de Sept. 85 - Délégation de Normandie	20
— Réunion Régionale le 7 Sept. 85 — Délégation du Nord	20
— Nouvelles d'Elevage	21 à 24
— Projet de Statuts d'Association Spécialisée de Race	25 à 31
— Rubrique Etalons	32 à 36



DOGGEN-CLUB DE FRANCE

CONVOCATION — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Madame, Monsieur,

Vous êtes informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire 1985 de notre Association se tiendra le

SAMEDI 22 JUIN (Veille de l'Exposition de Championnat de France à Lyon)

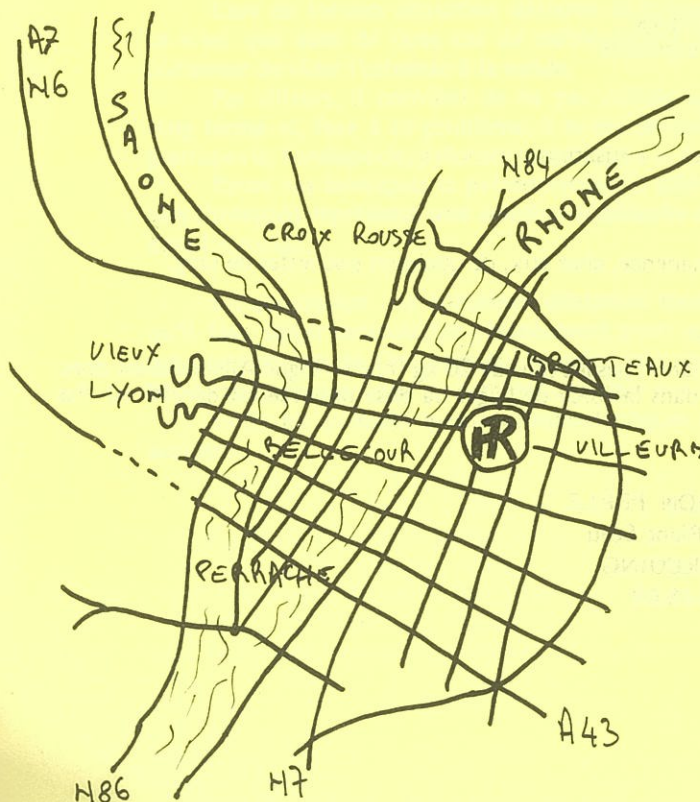
à 16 heures à l'Hôtel « LE ROOSEVELT »
25, rue Bossuet 69006 LYON — Tél (7) 852.35.67

ORDRE DU JOUR

- P.V. de l'Assemblée Générale du 29.9.84 — approbation.
- Rapport moral de la Présidente sur l'exercice 1984.
- Approbations des nouveaux statuts acceptés par la S.C.C.
- Questions diverses (Seules les questions envoyées au Secrétariat du Doggen-Club de France et d'intérêt général seront abordées.

La Président,

M. MERAT



Prix des chambres :

Chambres avec douche, TV couleur

1 personne :	240 Frs
2 personnes :	270 Frs ... et chiens.

Garage et Parking gratuits pour les membres de notre Club.

LE DON DU SANG CHEZ LE CHIEN . . .

Un des membres du Doggen-Club de France, Madame Félix avait une femelle bleue . . . PERLE . . . dont elle a bien du mal à évoquer le souvenir sans avoir les yeux larmoyants . . . elle attend depuis quelques mois une autre petite bleue, et elle rumine, rumine

Si son vétérinaire avait disposé de sang canin . . . sa Perle aurait peut-être pu être sauvée . . . après tout, c'est possible pour les hommes

Elle se renseigne auprès de son vétérinaire . . . et échafaude des projets qui prennent rapidement une petite concrétisation

Fréquence Nord, la radio régionale du Nord de Radio France s'intéresse à ce projet, puis des journaux locaux tels que La Voix du Nord, puis 30 Millions d'Amis puis beaucoup d'autres . . . et dans peu de temps une interview dans 30 Millions d'Amis à la télévision . . . et surtout, les vétérinaires de la région Lilloise (16 sur 28 . . . dès le départ ce n'est pas mal !)

QUEL EST DONC CE PROJET ?

L'association PERLE est régie par la loi de 1901 . . . statuts régionaux, puis nationaux, et dans peu de temps internationaux.

Au monde, c'est la première association bénévole de Donneurs de sang canin.

Actuellement, la Municipalité de Tourcoing a mis à la disposition de l'association un local où peuvent se faire les dons du sang, et surtout le stockage et la conservation du sang prélevé.

FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Des collectes doivent être organisées chaque semaine, et chaque fois, avec des chiens différents car le sang ne se conserve que 35 jours à + 4 degrés . . . il faut donc un grand nombre de donneurs.

Il est souhaitable d'avoir plusieurs antennes régionales dans une même région, à fortiori en France . . . de façon à pouvoir réagir vite, dès l'instant où une transfusion est nécessaire. Mais, pour l'instant il n'existe que le centre de Tourcoing, et l'association n'hésite pas à envoyer le sang en « express »

Tout propriétaire de chien peut profiter de cet avantage

Chien donneur	cotisation annuelle de 25 Francs détermination gratuite du groupe sanguin en cas de besoin, gratuité des perfusions. Seuls, les honoraires du praticien seront dûs . . . alors que le seul laboratoire fournissant du sang canin ne peut le fournir qu'au prix de 1500 Francs le litre.
Chien non donneur, mais dont le maître est membre de soutien	cotisation annuelle de 130 Francs mêmes avantages que chiens donneurs
Chien de maître qui n'est pas membre	prix forfaitaire de 260 Francs + cotisation

Les vétérinaires adhérant à l'association disposent en permanence, chez eux, de quelques pochettes de sang.

DÉTAILS PRATIQUES

On ne peut prélever du sang que chez un chien en bonne santé, pesant plus de 20 kg (notre Dogue Allemand est donc bien intéressant). Il faut, bien entendu que le sujet soit dans la force de l'âge. La dose prélevée est de 250 ml. Pas plus de deux prélèvements par an.

- Pour tous renseignements

ASSOCIATION PERLE
66, Rue du Blanc Seau
59200 TOURCOING
Tél. (20) 26.48.69

Docteur Vétérinaire J. P. CHAUVE
231, Grande Rue de la Guillotière
69007 LYON
Tél. (7) 861.22.86

LA TORSION D'ESTOMAC

La torsion d'estomac (ou plus exactement le complexe torsion de l'estomac) est une affection aiguë caractérisée par l'accumulation rapide et excessive de gaz ou de mousses dans l'estomac accompagnée ou non de la rotation de cet organe.

Il s'agit là d'une véritable urgence fatale en quelques heures d'évolution dans la plupart des cas et il importe donc de ne JAMAIS attendre lorsque l'on constate les symptômes évidents de cette affection.

- La torsion d'estomac survient dans les heures qui suivent les repas.
- L'animal semble agité, bouge sans cesse et sans motif, répugne à se coucher au début, fait des efforts pour vomir sans pouvoir y parvenir effectivement (il salive en général beaucoup, à ne pas confondre avec des vomissements) et paraît avoir mal au ventre.
- Rapidement cet état s'aggrave, l'abdomen gonfle, la paroi abdominale devient tendue et résonne à la percussion.
- L'état général se détériore, l'animal prend un faciès angoissé, douloureux, peine à respirer, se déplace avec difficultés.
- Bien vite l'état de choc s'installe, le pouls devient filant, le cœur irrégulier et le chien se couche sur le côté l'abdomen gonflé.
- Cet état évolue vers la mort en quelques heures.

De nombreuses causes favorisantes ou déclenchantes ont été avancées par différents auteurs, à savoir essentiellement la race bien sûr, le sexe, l'âge, l'hérédité (lignées à torsion) les habitudes alimentaires, qualitatives et quantitatives, la composition de la flore gastrique, l'exercice après les repas, la mauvaise vidange gastrique, les conditions météorologiques. De tout cela et par expérience personnelle, je crois qu'il faut retenir des considérations pratiques pour les propriétaires de dogues allemands.

- Mieux vaut donner à manger en deux fois plutôt qu'une pour ne pas surcharger l'estomac et avoir ainsi une vidange gastrique pas trop lente.
- Eviter de donner à boire d'un coup de grandes quantités surtout après les repas.
- Eviter, quand même, l'exercice physique violent après les repas.
- Etre particulièrement vigilant lors des variations barométriques brutales, qui rendent en outre les animaux nerveux (et donner alors un repas léger)

En outre, il me semble qu'on a probablement moins de torsion d'estomac avec une alimentation industrielle par rapport à une alimentation traditionnelle.

Lors de torsion dilatation déclarée, le traitement d'urgence qui s'impose est la plupart du temps chirurgical, et ce n'est que dans de rares cas de météorisation (c'est à dire dilatation simple sans torsion) modérée qu'on peut se contenter de vider l'estomac à la sonde.

Par ailleurs, il convient de ne pas oublier qu'un pourcentage important de chiens récidivent à plus ou moins long terme et, face à ce problème, il existe différentes techniques chirurgicales visant à éviter les récurrences, à savoir gastropexie, fundopexie, pyloromyotomie.

Parmi ces techniques la pyloromyotomie (chirurgie du pylore visant à faciliter le passage des aliments de l'estomac vers l'intestin) représente une solution séduisante car elle raccourcit de beaucoup le temps de stagnation des aliments dans l'estomac.

En conclusion : le complexe dilatation torsion de l'estomac chez le dogue allemand est une véritable urgence qu'il faut savoir reconnaître précocement pour appliquer avec succès le traitement chirurgical qui s'impose (en effet par compression de l'estomac sur la veine cave codale on a très vite une chute de pression artérielle et une chute du débit cardiaque ainsi que du rythme cardiaque qui concourent beaucoup à l'aggravation de l'état de l'animal.

Enfin les quelques mesures prophylactiques simples citées plus haut sont de nature à limiter la fréquence de cet accident.

Docteur Vétérinaire J. P. CHAUVE

transmis par Mme MICLOT

UN NOUVEAU STANDARD DE LA RACE POUR LE DOGUE ALLEMAND (suite)

de Sven WEBJÖRN

Traduit en Allemand par R. Schumacher

Sven Webjörn est suédois, il a fait des études de Biologie et de Zoologie ; sa profession le conduit dans le monde entier. Passionné par les chiens depuis sa plus tendre enfance, il voue un intérêt tout particulier au Dogue Allemand. L'idée qu'il se fait du Dogue Allemand ne sera certainement pas du goût de certains, mais d'autres trouveront qu'il exprime exactement ce qu'eux-mêmes ressentent. En tout cas, ses propositions, que nous publierons à 3 épisodes, constituent une base de discussion intéressante.

Le Rhodesian Ridgeback passe de plus en plus pour être particulièrement bien proportionné et donc l'un des chiens les plus aptes à l'utilisation.

Il est alors logique qu'il soit de plus en plus apprécié, et que l'on fasse appel à lui pour des disciplines variées dans le monde entier. Or le poids moyen de ces chiens, dont l'aspect n'est pas spécialement massif est de 45 kg pour les mâles, pour une hauteur au garrot de 68 cm.

Pour un modèle anatomique inchangé, on peut sans conteste déterminer un rapport entre le poids et la hauteur au garrot, rapport dans lequel s'inscrivent parfaitement les loups, même de grande taille, mais non pas nos dogues actuels, ou du moins pas les plus grands d'entre eux.

Pour le tableau qui suit, j'ai pris comme base une hauteur au garrot de 70 cm, pour un poids allant de 40 à 48 kg.

A gauche de cette colonne, on peut lire quels seraient les poids de chiens de mêmes proportions pour une hauteur au garrot de 65 cm, et à droite de cette colonne, on trouve les données de poids correspondant respectivement à des hauteurs au garrot de 75, 80 et 90 cm.

TABLEAU DES RAPPORTS POIDS / HAUTEUR AU GARROT

65 cm	70 cm	75 cm	80 cm	85 cm	90 cm
32,00 kg	40,00 kg	49,20 kg	59,71 kg	71,60 kg	85,02 kg
33,60 kg					
35,20 kg					
36,80 kg					
37,69 kg					
38,40 kg					

Une femelle Dogue de 72 cm, au minimum de la taille, doit donc peser environ 45 kg, de même qu'un mâle de 80 cm, au minimum de la taille également, doit peser dans les 65 kg. Or, beaucoup de mâles, qui mesurent ou qui sont censés mesurer 90 cm, ont un poids nettement inférieur aux 85 — 95 kg correspondants.

A quoi est-ce dû ? D'une part certainement au fait que l'on triche allègrement avec les données de taille, mais aussi à cette tendance de la mode, qui, à force de rechercher le plus de taille possible pour un modèle de plus en plus carré, a éloigné la race des proportions d'origine.

Un dogue « moderne », c'est à dire très haut sur pattes, très élancé et hipercarré, qui atteint une hauteur au garrot de 90 cm est en réalité plus petit (1) qu'un dogue bien proportionné de 85 cm.

M. S. Webjörn veut sans doute dire ici que cette taille de 90 cm, ne peut être prise comme telle en considération, parce qu'artificielle, n'étant pas en harmonie avec l'ensemble de la morphologie.

Le grand loup de Suède de la page 44 des Cahiers du Dogue de Février 82, avec sa taille de 81 cm et ses 75 kg, s'intègre, lui, parfaitement dans le tableau.

Même un Dogue de 100 cm, ne serait pas systématiquement aberrant d'un point de vue fonctionnel (mobilité), à condition toutefois de peser au moins 120 kg !

Les chats ont d'autres proportions que les chiens mais ils possèdent incontestablement plus de souplesse et de mobilité.

Une lionne de 85 cm à la musculature sèche, pèse dans les 150 kg, et sa souplesse et ses possibilités de déplacement sont remarquables.

(1) N. d. Tr. de la version française.

Il n'est pas dans mon propos de reporter ces chiffres sur les chiens, puisque nous avons affaire, comme je l'ai déjà dit, à des animaux aux proportions totalement différentes, mais ils constituent cependant un critère indéniable en matière de mobilité, de déploiement de force et de souplesse.

Or, strictement parlant, nos Dogues devraient même être plus lourds que ne l'indiquent les mesures du tableau.

De par son type, le Dogue est un chien puissant et massif, à l'origine un Bärenbeisser (chasseur d'ours) ou un chien de taureau (Bullenbeisser), qui devait certes posséder souplesse et mobilité, mais non la capacité pulmonaire et l'endurance d'un forceur de gibier comme le loup.

Le type Dogue implique également une morphologie qui s'écarte des proportions du loup : des épaules fortement musclées, une nuque puissante, un poitrail large pour une profondeur de poitrine moins importante, et surtout pas plus de longueur de jambes. Le chien grand à l'extrême, haut sur pattes, court, hyperélané et au poitrail étroit, est inconciliable avec la définition du Dogue.

La question est maintenant de savoir quelle orientation l'élevage du Dogue doit prendre dans l'avenir, orientation que nous pouvons donner et diriger par le Standard.

Est-ce un Dogue sain, puissant et apte à l'utilisation que nous voulons, un chien digne de ses ancêtres, ou préférons-nous ce que j'appellerais, en exagérant un peu, un ornement vivant, beau et élégant à regarder, mais aussi éloigné d'une anatomie saine et conforme à l'espèce que du modèle historique ! Il y a déjà suffisamment de races qui ont comme point de départ des malformations anatomiques, alors ne poussons pas nos Dogues dans la voie de la dégénérescence.

Ne sous-estimons pas non plus le modèle historique pour définir l'identité de nos Dogues, sous prétexte que la fonction s'est modifiée, que nos Dogues ne sont plus utilisés comme chiens de combat, et que, par conséquent, l'on peut abandonner sans inconvénient le type Dogue du grand molosse puissant et ramassé. Presque toutes les vieilles races avaient autrefois une autre fonction que maintenant : combien de chiens de berger et de troupeau sont encore effectivement en activité, combien de Teckels sont encore utilisés à la chasse comme chiens de terrier ?

Et cependant, personne ne songe à « ennoblir » et à rendre ces races plus élégantes en modifiant leurs proportions.

Les documents historiques les plus importants pour définir l'identité du Dogue en tant que race, sont

- Les nombreuses représentations de Dogues de chasse européens des XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles.
- Les nombreuses peintures et autres représentations de vieux Mastiffs anglais ainsi que les premières photos de Mastiffs datant de 1872.

- Les peintures du Moyen-Age représentant des Alans ou Alaunts.

- La description détaillée d'Alans et de Mastiffs dans le livre « Master of Game » datant du début du XV^e siècle.

- Les célèbres Hauts-Reliefs de l'époque Assyro-babylonienne ainsi que les pierres sculptées et les monnaies gravées de la Grèce ancienne.

Ces bases historiques suffisent pour définir l'essentiel de l'héritage génétique de notre Dogue.

Le croisement avec les lévriers est de moindre importance, car les Alans et certains Mastiffs d'il y a 100 ans montraient déjà un type sec et élégant.

L'alourdissement physique de certains Dogues est une dégénérescence due à la mode qui survint plus tard, tout comme l'actuelle mise en avant des éléments « Lévrier » de la race est imputable à une mode de tendance inverse.

Sur les peintures datant du Moyen-Age de Montega et de Vélasquez, on peut voir un grand chien athlétique mais élégant, à la tête large et massive, et aux oreilles coupées : c'est un Alaunt ou Alan.

On trouve la première description d'Alans dans le livre « Masser of Game » : « le Maître du Jeu », du duc d'York, Edward, 2^e du nom, écrit dans les années 1406-1413. Au chapitre : « Of alauntes and of their nature » : « Des Alans et de leur nature », Edward décrit 3 types d'Alaunts : Alaunte Gentle, Alaunte Ventreres et Alaunte of the Butcherries (2)

La construction telle qu'il la décrit est une variante, avec davantage de substance, de celle du Greyhound. Mais il faut ici tenir compte du fait que les Greyhounds d'alors avaient une toute autre apparence que ceux de maintenant, car il ne suffisait pas qu'ils soient assez rapides pour rattraper le gibier, il fallait encore qu'ils soient assez forts pour le retenir jusqu'à ce que les Alans arrivent et interviennent.

Mais la comparaison avec le Lévrier s'arrête à la construction. La tête, en revanche, est décrite comme importante avec de grandes babines et des oreilles coupées en pointe.

L'un des tâches de la plus puissante de ces variantes était de rattraper les animaux de boucherie échappés aux bouchers, mais la fonction principale des Alans restait la chasse au gibier dangereux.

(2) N. d. Tr. de la version française :

Mr Triquet dans son dictionnaire de la Cynophilie, donne les termes d'Allan, d'Allain, d'Alan ou encore d'Alant en traduction du mot anglais Alaunt.

Il cite Gaston Phébus (14^e siècle) qui distingue les « Alanz gentils » (cf. gentle) c'est à dire nobles, les Alanz veautres ou vautres (cf. ventreres) et les « Alanz de boucherie » (trad. de butcherries).

« Un Alant tient plus fort sa morsure que ne feraient trois lévriers » (Gaston Phébus : Le Livre de Chasse, chap. 17)

Le Robert nous donne par ailleurs pour le mot « vautre ou vautre » (cf. vautre), du bas latin vertragus la définition suivante : chien courant pour la chasse à l'Ours et au Sanglier.

Toutes ces représentations et descriptions historiques de Dogues ont en commun la tête large et massive, caractéristique des Dogues et des Molosses. Cette caractéristique vaut également pour les deux races qui ont contribué plus tard à constituer le capital génétique du Dogue Allemand : le Dogue Danois et le Mastiff Anglais.

La recherche d'une unité de type entre les différents chiens en fonction de tâches définies, était alors un phénomène essentiellement limité aux cours princières.

Or il y avait entre les cours des Iles Britanniques et celles d'Europe Continentale, un échange permanent de sujets particulièrement doués, l'aptitude optimale à remplir la fonction désirée (en général la chasse) comptant alors bien davantage que l'aspect extérieur.

Si donc, le type Dogue s'est imposé et maintenu, c'est bien la preuve qu'il est fonctionnel. L'origine de nos Dogues devient encore plus intéressante si nous recherchons d'où provient le terme d'Alan, Alaunt(e) ou Allain, puisqu'il est un fait que ce chien a grandement contribué à faire notre race. Ce nom signifie seulement qu'il s'agissait là d'un chien appartenant aux Alains (en allemand Alanen) et les Alains étaient à l'origine un peuple Sarmate, donc Indo-iranien, du Sud de la Russie, chassés par les Huns en l'an 374.

Une partie d'entre eux se réfugia dans les Balkans tandis que les autres gagnaient la Péninsule Ibérique. Le chien des Alains montre une ressemblance certaine avec les grands chiens tibétains et indo-persans sculptés un millénaire plus tôt sur les Hauts-Reliefs assyriens.

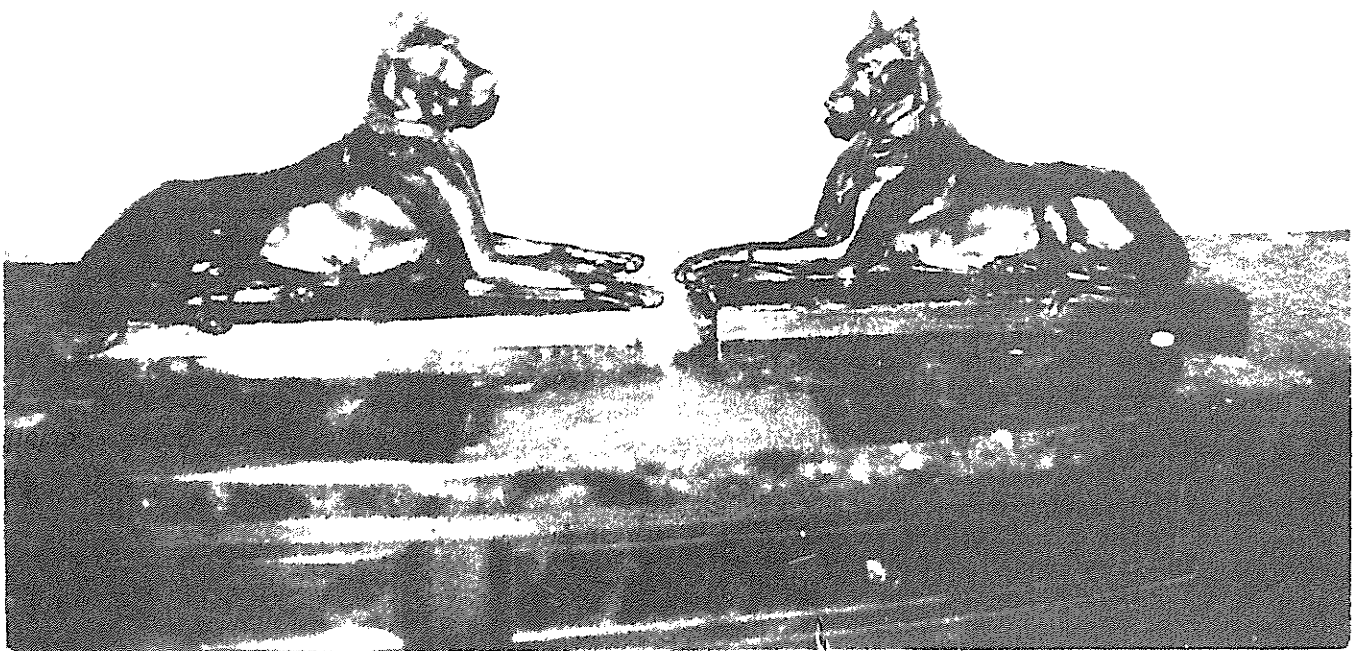
Une dernière remarque concernant l'esthétique : personne ne contestera que c'est une des tâches les plus passionnantes pour un éleveur de chiens que d'optimiser le matériel biologique au plan esthétique, et de construire tout en l'unifiant l'image de la race selon des préférences d'ordre esthétique.

Mais un chien doit avant tout être parfaitement fonctionnel. La fonction passe avant la forme. C'est ce que j'appellerais une esthétique saine.

(suite au prochain numéro)

RETRO - DOSSIER ...

MILLÉSIME 1921 ... ET COUP DE CHAPEAU ...



Bronzes d'art signé Gardet, collection privée). de la délégation de l'Est.

Reconnu comme un chien d'élite, le Dogue Allemand, plus couramment dénommé au début de ce siècle « Danois », a su conquérir une des époques dites des plus brillantes, celle des années folles . . .

On le retrouve donc en étude chez plusieurs grands maîtres de la sculpture de la fin du 19e siècle et contemporains.

Ceux présentés ici, ont été sculptés par le maître Georges Gardet (1863-1939). Gardet, qui a obtenu le Grand Prix de l'Exposition Universelle de Paris, en 1900. Les deux sujets dogues, traités par l'artiste, sont datés de 1921, si l'on se réfère aux sculptures initiales, en Sèvres, dont le mâle mesure 1,50 x 0,52 m, la femelle 1,35 x 0,52 mètres, tous deux exposés au Louvre des Antiquaires, proposés il y a deux ans pour la somme de 120 000 FF la paire, de quoi rêver pour les propriétaires possédant les modèles actuels ! ! !

Un exemplaire existe également dans un jardin public de la région parisienne, annexe du musée du Petit Palais, exemplaire grandeur nature, en marbre gris. D'autres exemplaires, à échelle réduite, ont été exécutés aussi par le même auteur, à la même époque, tels ceux page précédente, qui nous apparaissent d'un âge à la fois proche et lointain, pour accuser des traits, loin de notre standard actuel, preuve certaine du travail des clubs et des éleveurs chevronnés au cours de ces dernières années, et notre présidente Madame Mérat a été et reste jusqu'à ce jour la tête de file, profitons en donc pour lui lever un coup de chapeau . . .

La délégation de l'Est

UN 5 MAI DE BONNE HUMEUR, DE DETENTE, ET DE DOGUES . . .

La réunion de la Délégation de l'Est, qui s'est déroulée le 5 Mai dernier, a rencontré un vif succès où la bonne humeur et la sympathie étaient de mise. Une dizaine de jeunes dogues ont été confirmés dans un cadre de verdure, encadrés par de plus anciens de qualité excellente, de 2 à 8 ans pour le plus âgé présent, dans une forme superbe.

Dès après les confirmations, un reportage en vidéo cassette sur les expositions de Strasbourg 84, et Du Championnat Allemand, ont été présentées par l'un de nos membres, Mr Klépec de Mulhouse, que nous félicitons ici une fois encore pour les qualités professionnelles de son reportage audiovisuel.

Dans la même salle mise à disposition, la Délégation de l'Est avait organisé une exposition rétrospective du Dogue Allemand au cours des deux siècles derniers par des dessins, des croquis et des sculptures d'époque.

C'est donc avec quelque retard que commença le déjeuner où se retrouvèrent tous les membres du Club, anciens et nouveaux. En milieu d'après-midi, une présentation de tous les dogues présents, environ une vingtaine, fut organisée de concert pour la remise de la Coupe de l'Amitié à un de nos dogues présents, Coupe offerte par la Délégation de l'Est et remise sympathiquement par le petit-fils de notre vice-président.

La journée se termina autour d'une table ronde, bien au chaud, à parler de nos chers amis les Dogues. Une ombre au tableau : l'absence de notre Présidente, qui s'était excusée, aussi souhaitons-nous déjà la revoir à notre prochaine réunion qui se tiendra le 17 Novembre prochain dans la région de Colmar.

Nous remercions tout particulièrement Madame Mack, trésorière, depuis l'après-guerre jusqu'à 81, pour sa présence à notre réunion.

La Délégation de l'Est

REUNION DÉLÉGATION DU SUD - OUEST
LE 7 JUILLET au CHATEAU de FONTBONNE
24610 SAINT MARTIN DE GURÇON — Tél. (53) 80.75.70

Vous êtes tous invités à venir nombreux, à notre Réunion Régionale.

Nous comptons sur le concours de chacun de vous, pour amener à cette Réunion Amicale, les nouveaux propriétaires de Dogues. Merci à tous.

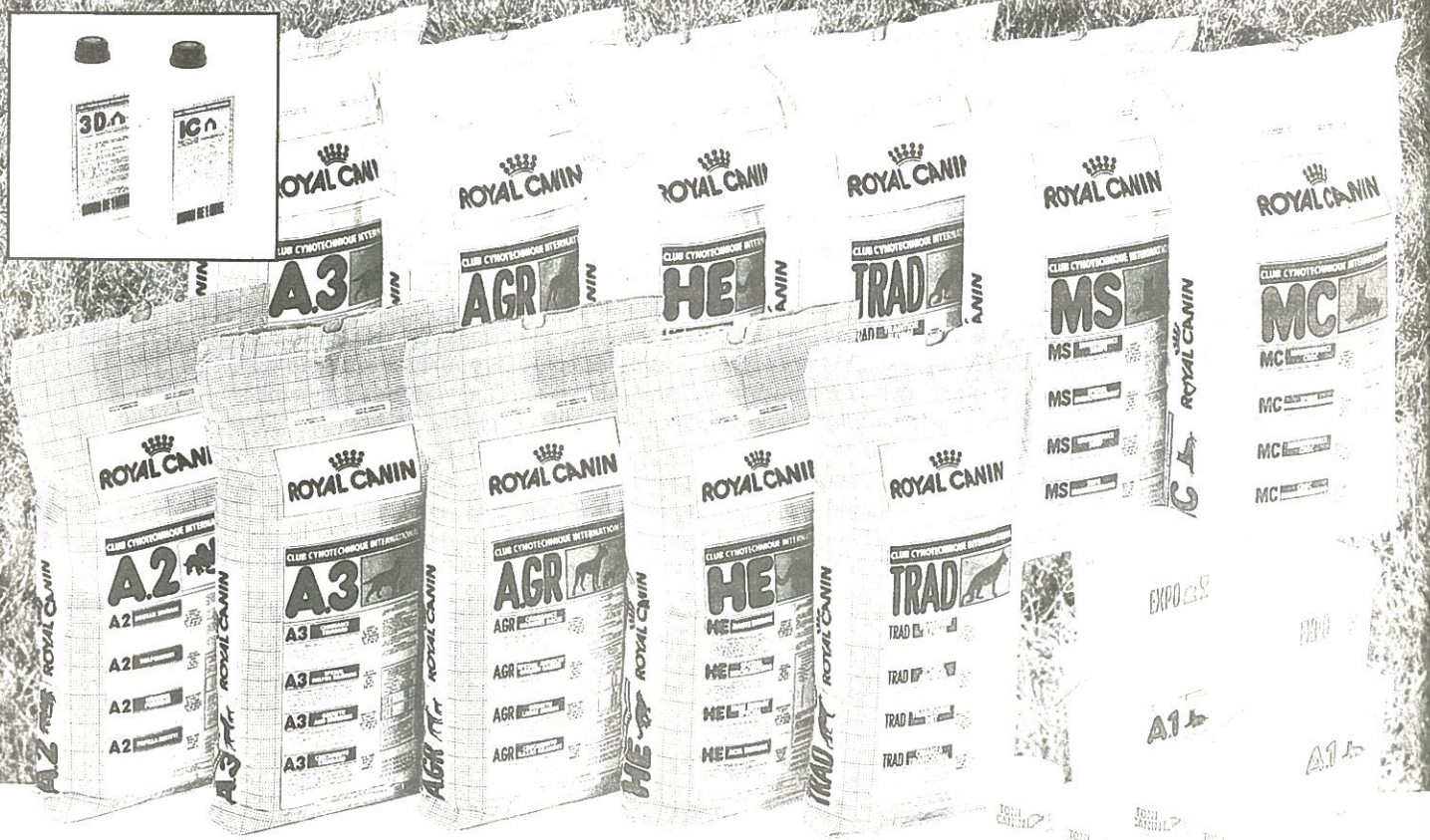
Après les confirmations et la Réunion, repas détente.

Crudités variées — Bouchée à la Reine — Lapin Marengo — Rôti de Bœuf — Pommes Dauphines — Salade — Fromages Variés — Dessert Maison — Vin de la Région — Café.

Par personne : 96 Frs à envoyer impérativement avant le 3 Juillet à :

Madame MARCLE — Château de Fontbonne — 24610 ST MARTIN DE GURÇON

Avec les éleveurs de France
pour tous les éleveurs du monde.



Gamme " Club Cynotechnique International

La nouvelle gamme "Club Cynotechnique International" de Royal Canin est destinée aux éleveurs du monde entier. Elaborée en France par les spécialistes Royal Canin de nutrition canine, en relation étroite avec les éleveurs, elle a été spécialement conçue pour couvrir tous les besoins alimentaires spécifiques du chien en élevage, dans toutes les périodes de sa vie (maternité, croissance, travail, maintenance...).


ROYAL CANIN

ROYAL CANIN 30470 AIMARGUES - TEL. 16 (66) 88.01.69 - TELEX 490 136.

Je désire recevoir vos fiches techniques concernant les produits de la gamme « Club Cynotechnique International »

NOM

PRENOM

ADRESSE

A envoyer à Royal Canin 30470 Aimargues B.P. 4

NATIONALE D'ELEVAGE 1985
en ILE DE FRANCE

Elle aura lieu cette année le DIMANCHE 6 OCTOBRE à MANTES - LA - JOLIE (L'Ile aux Dames) 78200.

Toutes précisions et feuilles d'engagements seront publiées dans le Trait d'Union du mois d'Août.

Cette exposition sera précédée la veille d'une ASSEMBLÉE GÉNÉRALE avec dépouillement des bulletins de vote concernant le renouvellement partiel des membres du Comité (6). (Ces bulletins et enveloppes seront inclus dans le N° d'août).

* * * * *

APPEL DE CANDIDATURES

Les membres qui désireraient se présenter, devront le faire par courrier au Secrétariat avant le 5 Août 1985.

Pour tous renseignements concernant cette exposition, contacter soit :
le Secrétariat du Club,
soit Mr MARTIN J. F. — Tél. (1) 466.01.09 chargé d'organisation.

* * * * *

UN MOT DU TRÉSORIER ...

Chers Amis,

Comme vous le savez notre Présidente et le Comité m'ont confié, suite à la démission de Monsieur DUBOIS, la trésorerie du Club, ce qui représente un gros travail et une lourde responsabilité que je vais essayer d'assumer au mieux.

Après des rappels qui ont coûté trop cher au Club et qui peuvent, avec un peu de discipline, être évités, les comptes étant arrêtés, je peux vous assurer que le bilan 1984 est bien équilibré.

J'en profite pour remercier les adhérents qui ont déjà régler leurs cotisations, ce qui permet de prévoir coupes et gadgets pour les expositions, faire face à tous les paiements à effectuer. Je me permets de rappeler aux retardataires de bien vouloir faire diligence ou nous serons obligés en cours d'année, de supprimer le « Trait d'Union », n'oubliez pas non plus de régler les rubriques « Etalons » et « Lices » qui seront également supprimées si le paiement n'est pas effectué.

Peut-être allez-vous trouver mon contrat un peu dur mais seule la discipline nous permet d'avoir un bon résultat. Entre temps, soyez assurés, Chers amis, de tout mon dévouement et de ma sincère amitié.

Gilbert LEVRON

Trésorier

RECTIFICATIF : Le N° de téléphone de Mr. LEVRON est (41) 69.35.62

et celui de notre Déléguée Mme POUSSET : (47) 65.51.39.

De plus c'est la femelle fauve « VARESE DES PETITES VERNIERES » qui a obtenu le titre de Meilleure Puppy Femelle.

Monsieur C. SOUCHAL
B. P. 65
63240 LE MONT-DORE
Tél. (73) 65.05.14

Madame la Présidente
du Doggen Club de France

Madame la Présidente,

Le 22.01.85 j'ai été victime d'une escroquerie de la part d'un membre du Doggen Club, Mr. PASTOR J. Marc, 8, rue des Multipliants - 34670 BAILLARGUES.

Cet individu m'a réglé une saillie avec un chèque :

- émis sur un compte soldé depuis 18 mois,
- sans provisions,
- en faisant volontairement une fausse signature.

Ce même membre du Doggen Club a agi de même avec Mr. LAPOTRE, éleveur dans le Nord, pour l'achat d'une chienne.

J'ai déposé plainte auprès du Procureur de la République, ainsi qu'à la Centrale Canine. (Photocopie jointe).

Ceci semblant inopérant, je vous demande d'insérer la présente lettre dans le prochain « Trait d'Union » afin de prévenir d'autres membres du Doggen Club.

Bien entendu, j'assume l'entière responsabilité du présent écrit.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

C. SOUCHAL

A l'attention de Mme et MM. les
- Présidents d'Associations spécialisées de race
- Présidents de Sociétés Canines régionales
- Juges

Mon Cher Collègue,

Mention de fonctions officielles dans les publicités d'élevage :

Il me revient de différents côtés que certains éleveurs mentionneraient dans leur publicité les fonctions officielles qu'ils occupent dans la cynophilie (Juge, membre du bureau ou de Comité d'association affiliée à la S.C.C.).

Il m'incombe de rappeler que l'utilisation d'une fonction officielle en cynophilie comme argument publicitaire est considérée par la S.C.C. comme mettant son auteur dans une position gênante prêtant à critique justifiée.

Si la S.C.C. venait à être saisie de plaintes précises et fondées, son Conseil de Discipline se référerait à la jurisprudence établie par la sanction prononcée le 25 janvier 1979 (Voir R.O.C.F. N° 25 page 18).

Je vous prie de croire, Mon Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président,

Camille MICHEL

TANGA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE

Fille de RUDE DE LA TEMPLERIE : Champion de France 1982-1983
Vice Champion du Monde classe Jeune (Mondial Dortmund R.F.A. 1981)
Champion du Club 1981 – Champion International – Belge – Lux.

X NADIA DE LA FORET DU GRILLOUTY
Petite Fille du Champion ILKO vom Kepfelgrund
Dt. Ch. Europasièger 1978 – Bundessieger 1980
et BRITTA vom Welfenblut (Korklasse I)



Premiers résultats 1984 à 22 mois :

Internationale Bâle – 1ère Exc. (Juge : Mr. Kaeslin)
Internationale Stuttgart – Exc. (Juge : Mr Wallner)
Internationale St Etienne – 2ème Exc. R. CAC (Juge : Mr Béranger)
Championnat de France Orléans – 3ème Exc. (Juge : Mr Dubois)
Internationale Saarbrücken – 4ème Exc. (Juge : Mr Klibenstein)
Internationale Lille – 3ème Exc. (Juge : Mr Moreau)
Internationale Offenbourg – T. B. 2ème (Juge : Mr Extra)
Nationale Epinal – 1ère Exc. CAC Meilleur Dogue Allemand (Juge : Mr Braum)
Internationale Liège – 2ème Exc. R. CAC – R. CACIB (Juge : Mr Dubois)

EXPOSITION DE PONTOISE

Juge : Mr. LACAUD

Meilleur Mâle : SAPHIR DES FAUVELLES

Meilleure Femelle : URIA DES FAUVELLES

Meilleur Dogue : URIA DES FAUVELLES

CLASSE OUVERTE — MALES FAUVES ET BRINGÉS

TURBO DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES — Bringé à Mr. Pascal LE BRUN

1er Exc. CAC

UKASE DES TERRES DE LA RAIRIE — Fauve — à Mr W. MOSCONI

1er Exc. CAC

TYPHON DE LA TEMPLERIE — Fauve à Mr. Michel BARBEDIENNE

2ème Exc. R. CAC

CLASSE JEUNE — MALES FAUVES

UTSIDER DU CLOS TEMPLERIE — Fauve à Mr Jean CRETZ

1er Exc.

CLASSE OUVERTE — FEMELLES FAUVES

TANAGRA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR — Fauve à Mme Danièle HARFORT

Exc.

ULANE DE GOAZILEC — Fauve à Mr Yves BODILIS

2ème Exc. R. CAC — R. CACIB

SAYONNARA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR — Fauve à Mme ROHOU-BOYAULT

4ème Exc.

UPSILANE GOLD DUCHESS — Fauve à Mme ROHOU-BOYAULT

3ème Exc.

TOPAZE — Fauve à Mr Raymond LE CORRE

1er Exc. CAC — CACIB

CLASSE JEUNE — FEMELLES FAUVES

URPHÉE — Fauve à Mme ROHOU

1er Exc.

CLASSE OUVERTE — MALES NOIRS ET ARLEQUINS

ULCK — Noir à Mr Philippe CUCUPHAT.

Exc.

UKASE DE LA HAUTE FOUGERE — Noir à Mr Serge ANGELICI

4ème Exc.

TIMBER DU DOMAINE DE L'EMPEREUR — Noir à Mr Christian TECHENS

2ème R. CAC

TYPHON DES FAUVELLES — Noir à Mr Jean-François MARTIN
1er Exc. CAC — CACIB

Les Dogues Allemands « VON DER OFNETHOHLE »
Mr et Mme Albert SCHLEICHER – Tél. 19 49 90 81 16 92
10, Zeppelinstrasse 7081 Riesbürg (Deutschland)

présentent



ULF VON DER OFNETHOHLE – Né le 2.03.83 (Radiographié)
(Aladin von der Romantische Strasse x Hanny von der Ofnethöhle)

Bundessieger 1984 et meilleur mâle toutes couleurs – 15 fois Excellent 1er
dont 11 fois meilleur mâle toutes couleurs réunies.
Europasieger (Champion d'Europe) Dortmund 1985

ULK DE LA HAUTE FOUGERE - Noir à Mr. GOUTY	3ème Exc.
TIBURCE DES FAUVELLES arlequin à Mr Richard GOMBART	1er Exc. CAC — R. CACIB
SOLO DE MORJASGAN arlequin à Mme Claudine MARTIN	4ème Exc.
RUBY DE MORJASGAN, arlequin à Mr Bernard FAGES	3ème Exc.
ULK DU CASTEL DE LA MICHODIERE, arlequin à Mr Philippe CEREUIL	2ème Exc.

CLASSE OUVERTE — FEMELLES NOIRES ET ARLEQUINES

RONNY DU MONBAS DE LA VALTERIE, Noire à Mme Cathy MENURET	2ème Exc. R. CAC
URIA DE GOAZILEC, Noire à Mr Yves Dominique CORREQUER	3ème Exc.
TETIS DE L'AYGUE RIVER, Noire à Mme FANTON	1er Exc. CAC — CACIB
ULYA DE LA HAUTE FOUGERE, Arlequine à Mr et Mme FASSEUR METIVIER	3ème Exc.
ULGHATE, Arlequine à Mr ROHOU-BOYAULT	2ème Exc. R. CAC
ULANIE DU MOULIN DE L'ECLUSE, Arlequine à Mr Alain GIRARD	1ère Exc.
RESEDA, Arlequine à Mme HEURTEBISE	4ème Exc.

CLASSE CHAMPIONS — FEMELLES ARLEQUINES

PILLY DE MORJASGAN, Arlequine à Mme ROHOU-BOYAULT	1ère Exc. R. CACIB
---	--------------------

CLASSE JEUNE — FEMELLES NOIRES ET ARLEQUINES

ULLA DU DOMAINE DE VALDEMAR, Arlequine à Mr le Dr Anton PETERSEN
URANE DU DOMAINE DE L'EMPEREUR, Noire à Mr Pierre SAUNIER

CLASSE OUVERTE — MALES BLEUS

ROY DE LA HAUTE FOUGERE à Mr LE BERAC Daniel	3ème Exc.
UFUS DE LA HAUTE FOUGERE, à Mr Christophe LHOTELIN	Exc.
URK DES FAUVELLES à Mr Jérôme KOHUT	1er Exc. CAC — R. CACIB
URVOI DES FAUVELLES à Mr et Mme CHARPENTIER	2ème Exc. R. CAC
TASCO DES FAUVELLES à Mme Jeanne MONETTI	4ème Exc.

UGOLINE DES TERRES DE LA RAIRIE

Femelle bleue — 15 mois

(Ch. B. IB. Europe ROMEA des Terres de la Rairie x Ch. B. RAMSES II de Carjegu)

Producteur : Mme PINCEMIN

Propriétaire : Mme J. MERAT — 03110 SERBANNES

Tél. (70) 56.51.86

(Photo sans retouche)



CLASSE CHAMPIONS — MALES BLEUS

SAPHIR DES FAUVELLES à Mr. Jean-François MARTIN

1er Exc. — CACIB

CLASSE OUVERTE — FEMELLES BLEUES

UTOPIE DES FAUVELLES à Mr Jean-François MARTIN

2ème Exc. — R. CAC — R. CACIB

ULLANE BLEUE DE GOAZILEC à Mr Y. BODILIS

3ème Exc.

TOSCA DU VAL DE L'AMITIÉ à Mr Michel NELL

4ème Exc.

URIA DES FAUVELLES à Mr Jean-Pierre ROULEY

1er Exc. CAC — CACIB

EXPOSITION DE TROYES du 17 JUIN 1984

Juge : Mr VOILET

CLASSE OUVERTE — MALES FAUVES

TYPHON DE LA TEMPLERIE (Phale des Terres de la Rairie x Julchen v. s. Schilfkolben) à Mr BARBEDIENNE
Grand mâle fauve doré au masque noir montant haut, oeil foncé, stop prononcé, babines bien descendues, chanfrein large,, joues sèches, bonne encolure avec un peu de peau, bon dos, poitrine correctement descendue mais je l'aimerais un peu plus cerclée, l'arrière est raide, aplombs et pieds bons, ce chien est très Cob, fouet porté gai et haut, arrière un peu serré et raide.

Exc. 1er — CAC — R. CACIB

TITUS (Orloff des Fauvelles x Pénia des Terres de la Rairie) à Mrr J. P. BARBIEUX

Grand et puissant fauve, lignes de tête parallèles avec un nez un peu busqué, oeil noisette, masque noir montant haut, chanfrein large, j'aimerais plus de ciselures dans la joue, l'encolure est courte, le dos légèrement ensellé, poitrine descendue et correctement éclatée, épaule en place, angulations correctes, pieds et aplombs bons, caractère équilibré. La démarche est bonne.

Exc. 2ème — R. CAC

CLASSE OUVERTE — FEMELLES FAUVES

TANAGRA DU DOMAINE DE L'EMPEREUR (Phale des Terres de la Rairie x Phéodora du Domaine de l'Empereur) à Mme HARFORT D.

Grande femelle à la belle couleur, col de cygne, masque noir montant haut, chanfrein large, babines descendues, j'aimerais la joue plus sèche, le dos est bon, la poitrine descendue bien éclatée, épaule en place, avec bonnes angulations, jette un peu les coudes, caractère équilibré, j'aimerais un peu plus de tonus.

Exc. 1er — CAC — CACIB
Meilleur de Race

TOPAZE (Phale des Terres de la Rairie x Psyché du Puy de Pierencize) à Mr Le CORRE

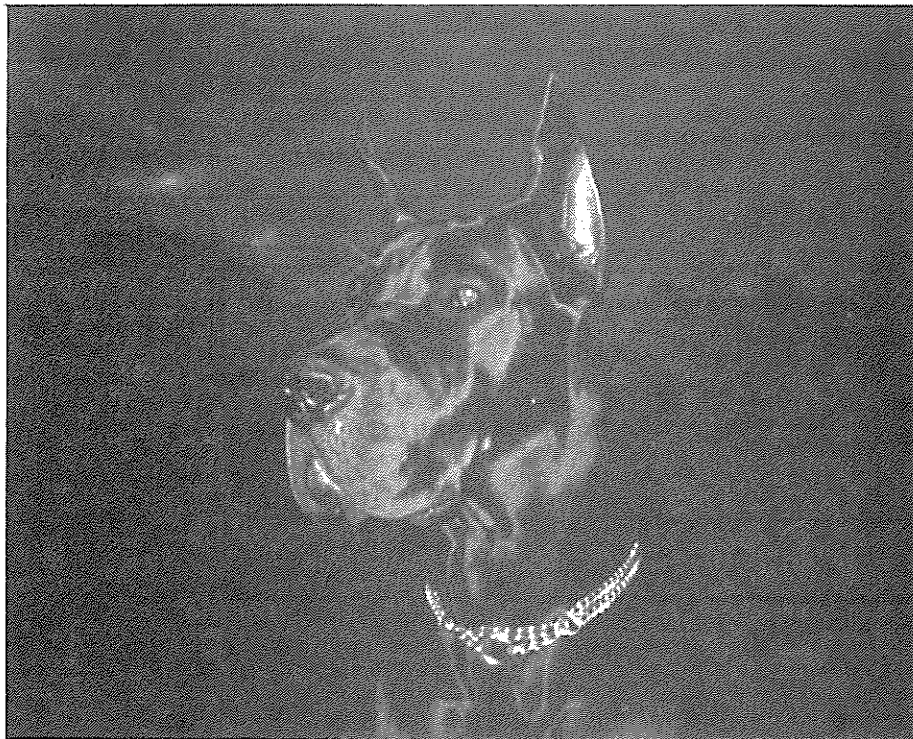
Jolie couleur de cette femelle fauve, ensemble compact, lignes de têtes parallèles avec un stop correct, babines descendues, chanfrein large, la joue gagnerait à être plus sèche, les oreilles ne sont pas portées, encolure courte avec peau, ligne dorsale bonne avec rein solide, aplombs corrects, panard à l'avant, bonnes angulations, épaule en place, serre les coudes à la marche et le postérieur gauche.

Exc. 2ème — R. CAC — R. CACIB

ELEVAGE DU DOMAINE DES BOIS DORÉS

Madame LE BRONZE Andrée
Chaumont — USSAC 19270 DONZENAC
Tél. 16 (55) 24.03.54 HT ou 87.45.59 HR

vous présente : ULYSSE du Domaine des Bois Dorés, né le 6 Mai 1983
(S'Trophée de la Forêt de Kayserberg x Prouesse des Compagnons



ULYSSE à 12 mois



ULYSSE à 15 mois

Chambray les Tours «Spéciale DCF» — 2ème Très Bon Classe Jeune (Juge : Dr. Yves Marie Mérat)
Limoges Mars 85 — 3ème Exc. (Juge : Mr Lacaux)

Propriétaire : Mr et Mme POMES Jean-Marie — 14 - 16, rue des Braves — 93100 MONTREUIL
Tél. 16 (1) 528.50.88

CLASSE OUVERTE - MALES BRINGÉES

ESCO VOM EMSUFER (Bénarès vom Emsufer x Dana vom Emsufer) à Mr LOHMEYER

Bringures de ce mâle bien réparties sur un fond de robe dorée - Masque noir montant haut - Yeux foncés - Tête courte dans son ensemble, babines descendues, j'aimerais plus de sécheresse dans la joue - L'arrière est serré, jette les coudes - Bonne ligne dorsale - Poitrine descendue avec un poitrail éclaté - Ouvvre un peu son épaule - Aplombs mous - Pieds un peu écrasés - Air sous les coudes - Denture en tenaille.

Exc. 1er - CAC

CLASSE CHAMPIONS - MALES BRINGÉS

RUFUS DU CLOS TEMPLERIE (Midas du Val de l'Amitié x Manda des Hauts de Costes) à Mr MARLETTE J. C.

Grand et puissant mâle aux bringures légères - La robe est dorée - Masque noir montant haut - Crâne légèrement bombé - Oeil foncé - J'aimerais la joue plus sèche - Chanfrein large - L'encolure est courte - Les oreilles sont flottantes - Le dos est bon - Poitrine bien descendue avec un large poitrail - Epaule en place - Bonnes angulations, un peu serré à l'arrière.

Exc. 1er - CACIB

CLASSE OUVERTE - FEMELLES BRINGÉES

POPPE DU DOMAINE DE POURSAUDES (Umble de la Templerie x Nice la Templerie) à Mr HENRY P.

Ensemble compact de cette femelle. Masque noir montant haut - Oeil foncé - Robe très charbonnée - Type Cob - Lignes de têtes parallèles avec stop correct, babines descendues, chanfrein correct un peu de joue - L'encolure est correcte avec un peu de peau - Poitrine descendue et bien cerclée - Chienne présentée un peu grasse - Aplombs mous, pieds écrasés - Denture correcte avec des dents un peu jaunes.

Exc. 2ème

TAIGA (Phale des Terres de la Rairie x Psyché du Puy de Perencize) à Mr MARQUIS L.

Taille moyenne de cette femelle bringée foncée sur fond de robe dorée - Stop des arcades - Oeil foncé - Babines bien descendues - Chanfrein large avec joue qui gagnerait à être plus sèche - La présentation est difficile - Encolure avec peau - Rein un peu long - Poitrine descendue et bien éclatée - Epaule en place - Angulations bonnes - Aplombs mous, pieds écrasés - Manque de tonus.

Exc. 1er - CAC

CLASSE OUVERTE - MALES NOIRS

STEPH DES FAUVELLES (Pirate des Fauvelles x Pyra des Fauvelles) à Mme JANERO G.

Grand mâle noir en mue - Oeil est clair - Lignes de têtes parallèles avec stop correct, de la babine - Chanfrein large, avec de la joue, les oreilles sont bien portées - Crâne légèrement tombant - L'encolure est dégagée - Ligne de dos bonne - Poitrine correctement descendue, éclatée - Epaule est ouverte, un peu droit à l'arrière - Aplombs et pieds corrects - Denture correcte, manque 1 P 1 en bas à droite - Jette ses coudes à la marche.

Exc. 1er

CLASSE JEUNES - MALES NOIRS

USURP DU MONT TOISÉ (Rude de la Templerie x Synthia de la Templerie de Gourdole) à Mr LORINET

Bonne couleur de ce grand mâle noir - Lignes de têtes parallèles - Stop correct - de la babine - Chanfrein large, avec de la joue - Babines descendues, tête courte dans son ensemble - L'encolure est dégagée - Ligne de dos correcte - Poitrine assez bien descendue, l'épaule est ouverte - Aplombs bons, panards à l'avant - Décolle les coudes à la marche.

Bon 1er

UP DU MONT TOISÉ (Rude de la Templerie x Synthia de la Templerie) à Mr LAMOUCHE

Grand mâle noir - Oeil est foncé - Lignes de têtes parallèles - La tête est courte dans son ensemble - de la joue - babines descendues - Chanfrein large - L'encolure avec un peu de peau - Stop prononcé - La poitrine est insuffisamment descendue - Epaule droite - Dos légèrement carapé - Panard à l'avant - Difficile à la marche - Marche à l'amble.

A. Bon

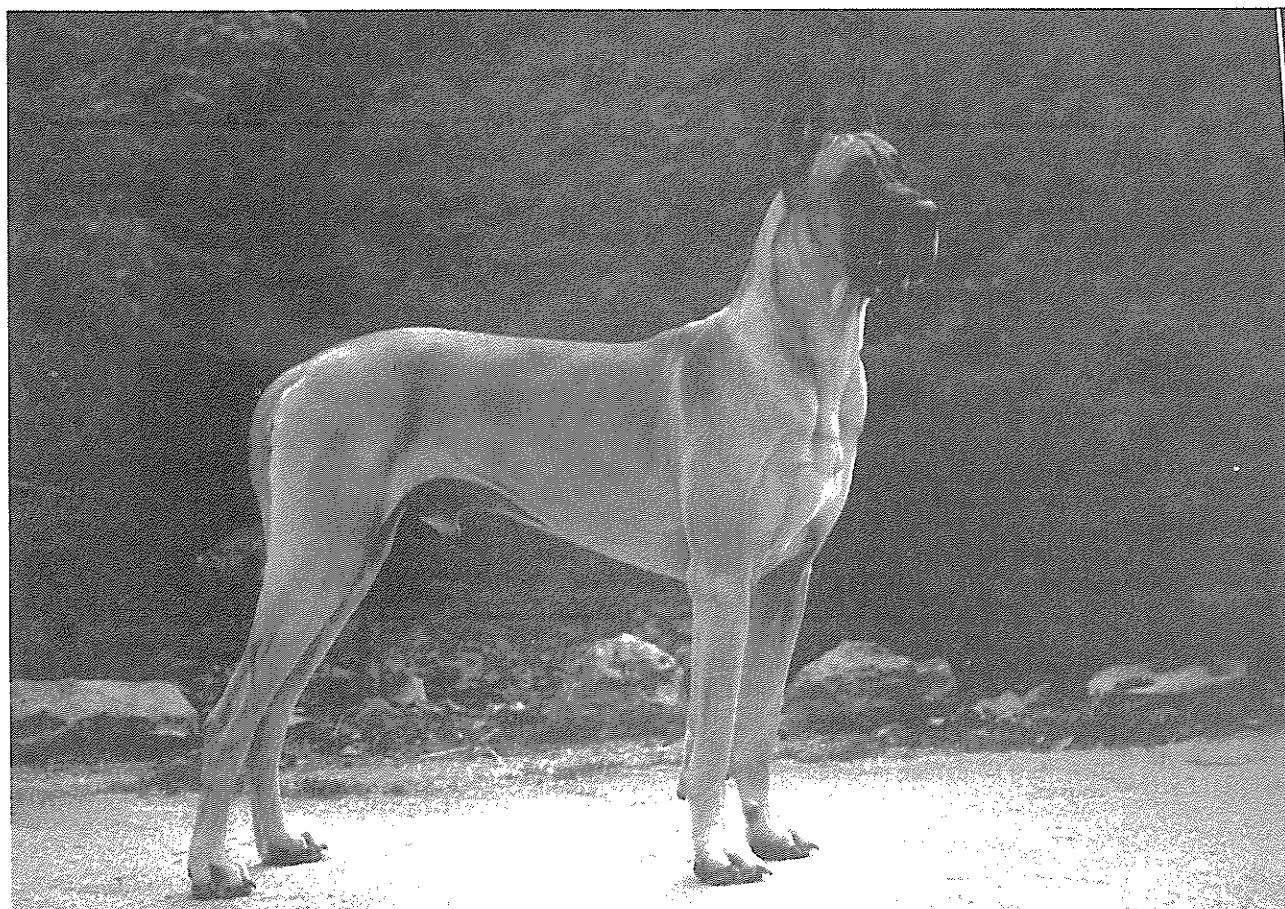
TABOU DU CHAMP DES DAMES — Né le 1.12.82

(Rouliou du Champ des Dames x Roxane de la Rochecombe)

1er Prix Exc. - CAC Poitiers 1985 (Mr. Lacaud)

Producteurs : Mr et Mme MARIONNEAU à Champ Saint Père 85540

Propriétaires : Mr et Mme BOUSSION — « La Blinière » — 49320 GREZILLE



CLASSE OUVERTE - FEMELLES NOIRES

REITER DE LA FORET D'ARGONNE (Nitsir de Montbrien x Lauretta des Caresses à la Meute) à Mr SCHWARZ E.
Taille moyenne de cette femelle de bonne couleur - Oeil foncé - Stop correct - Lignes de tête convergentes - Stop des arcades - Chanfrein large - Col de cygne - Babines correctement descendues - Ligne dorsale bonne avec un rein long - Epaule ouverte - Aplombs et pieds corrects - Jette ses coudes à la marche - Poitrine descendue avec air sous les coudes - Caractère équilibré.

Exc. 2ème

TAMONCE DE LA GRISONNIERE (Ménélas du Val de l'Amitié x Olymp de la Grisonnière) à Mr MAUDRICH
Femelle noire en mue - L'oeil est noisette - Chanfrein correct - Lignes de têtes correctes - Stop des arcades - Babines descendues - Encolure correcte - Ligne de dos correcte avec un rein épais - La poitrine est descendue - Cul de jument de brasseur, une grande étoile au poitrail - Ligne mammaire - Pointe de jarrets serrée.

Exc. 1er - CAC

CLASSE OUVERTE - MALES ARLEQUINS

TIBURCE DES FAUVELLES (Surf des Fauvelles x Orca des Fauvelles) à Mr GOMBART R.
Puissant mâle arlequin à grandes taches bien réparties sur fond de robe pur. Stop des arcades - Oeil noisette - La troisième paupière est rouge - Truffe tachetée - Babines bien descendues - Chanfrein large - J'aimerais plus de sécheresse en joue - L'arrière est serré - Encolure avec peau - Poitrine correctement descendue et éclatée - Epaule en place - Pointe de jarrets serrée - Angulations correcte - Caractère équilibré.

Exc. 1er - CAC

SULTAN DES MERVEILLES DE CHAMPAGNE (Porto de la Galopierie x Peggy de Bois Bagnère)
à M. et Mme COUVERT
Puissant mâle arlequin - Grandes taches bien réparties sur fond de robe pur - Oeil noisette - Dénivellation crâne/chanfrein devrait être plus importante - Chanfrein correct - De la joue - Encolure correcte - Les talons d'oreilles sont trop larges - Epaule un peu ouverte - Ligne dorsale bonne - Poitrine correctement descendue - Traces de laxisme aux antérieurs - Serre les coudes à la marche.

Exc. 3ème

THYBUS DU MONT TOISÉ (Rémus de la Templierie x Rafale du Mont Toisé) à Mr KUSNIERZ
Puissant et grand mâle arlequin à taches bien réparties sur fond de robe pur. Crâne bombé - Stop des arcades - Chanfrein correct - La joue gagnerait à être plus sèche - Babines descendues - Encolure puissante mais courte - Le fouet est porté joyeux à la marche - Ligne dorsale bonne - Poitrine pas assez descendue - Angulations correctes - Aplombs et pieds bons - Pointe de jarrets serrée - Caractère équilibré.

Exc. 2ème R. CAC

CLASSE JEUNE - MALES ARLEQUINS

TOSCAN DU MONT TOISÉ (Rémus de la Templierie x Rafale du Mont Toisé) à Mr GRANDDIDIER
Grand arlequin à grandes taches sur fond pur - Encolure avec peau - Oeil foncé et un peu ouvert - Crâne légèrement bombé - Stop des arcades - Un peu de joue - Babines descendues - Ligne de dos correcte - Poitrine pas assez descendue, juste éclatée - Tendance à ouvrir son épaule - Pointe de jarrets serrée - Truffe tachetée - Mauvaise démarche arrière.

Bon 1er

CLASSE OUVERTE - FEMELLE ARLEQUINE

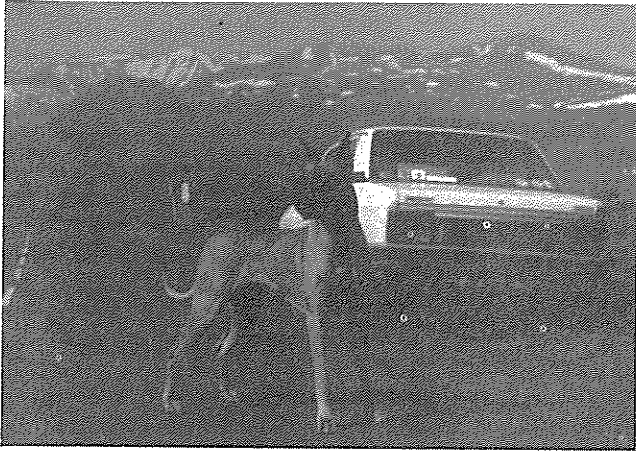
TIVZA DE LA GRISONNIERE (Play Boy de la Grisonnière x Sandy de la Grisonnière) à Mr MAUDRICH
Taille moyenne de cette femelle arlequine au fond de robe pur - Yeux foncés - Truffe noire - En mue - Lignes de têtes parallèles - Tête courte dans son ensemble - Stop des arcades - Chanfrein large avec de la joue - Encolure courte avec peau - Lignes dorsales correctes - Poitrine juste descendue, air sous les coudes, jette ses coudes - Aplombs et pieds corrects - Pointes de jarrets un peu serrées.

Exc. 1er - CAC

A L' ELEVAGE

« DES TERRES DES APOLLONS DE L' ACROPOLE »

Mr et Mme LAPOTRE Michel — 62100 CALAIS — Tél. (21) 34.10.53



La Championne Inter-Clubs - DCF - CBDA
ROMA des TERRES de la RAIRIE



Le Champion Mondial, All., Int. Bs. J., VDH, Ch.
GORDON vom HEIDE BRUCH

vous présentent leur fils
Champion du Doggen Club Belge 84 — Champion de Belgique Junior 84

TRESOR DES TERRRES DES APOLLONS DE L' ACROPOLE

Classe Jeune :

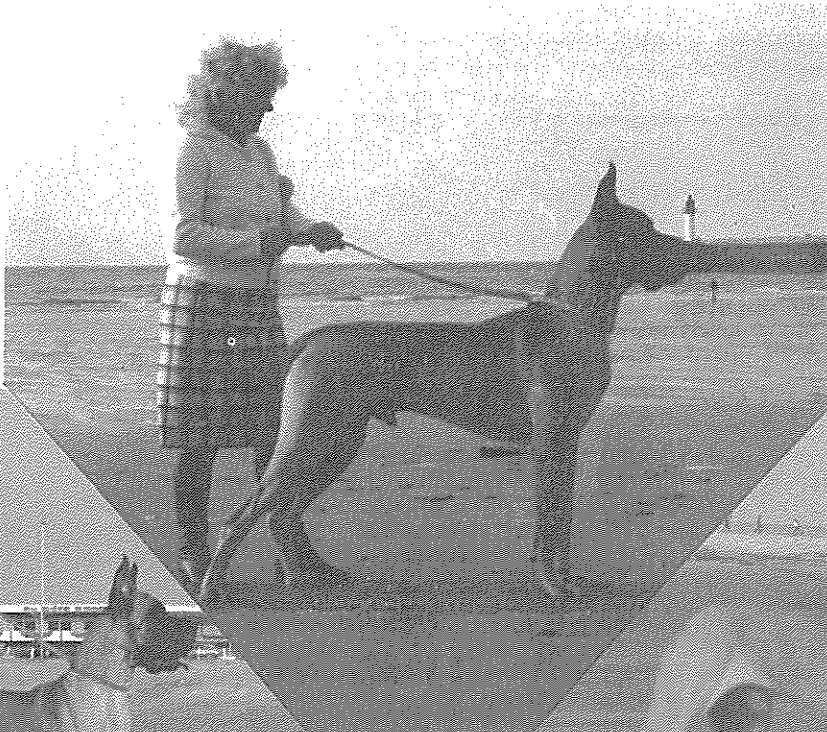
— Se déplace pour les saillies

Classe Ouverte :

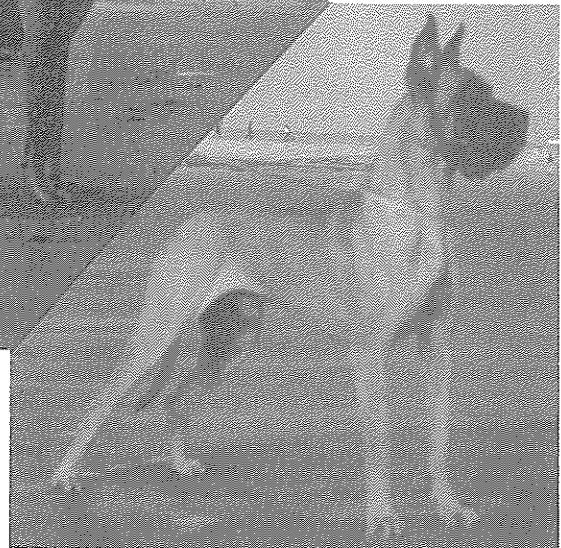
Bruxelles 84 - 1er TB
Luxembourg 84 - 4e TB
Beauvais 84 - 2e TB
Lille 84 1er Exc.
Meilleur Jeune

Vice-Champion Jeune
Club Belge 83
Vice-Champion France
Jeune 84
Vice Brabo Jeune 84

Bapaume 84 2e Exc.
R. CAC
P. de Metz 84 - 1er Ex.
CAC - Meilleur Mâle
Eeklo 84 - 1er Exc.
Champion du Club
Belge
Mézières-Charleville 85
1er Exc. CAC-CACIB
Louvroil 85 - 1er Exc.
CAC



TRESOR
à
25 mois



CLASSE OUVERTE - MALES BLEUS

TELEMAQUE DE LA SOURCE DES CHATELAINS (Ouessant de la Tour des Alans x Nelly de la Tour des Chatelains) à Mr NELL

Grand mâle élégant - Bonne couleur - Stop des arcades - Oeil moyen - Chanfrein correct - Babines descendues - La joue gagnerait à être plus ciselée - Encolure avec de la peau - Ligne dorsale bonne - Rein un peu long - Poitrine correctement descendue - Tendance à ouvrir son épaule - Pieds et aplombs bons - Jette ses coudes à la marche.

Exc. 3ème

UFUS DE LA HAUTE FOUGERE (Roy de la Haute Fougère x Ophélie de la bréonnière) à Mr LHOTELIN

Taille moyenne de ce mâle à la bonne couleur - Lignes de têtes un peu divergentes - Oeil un peu clair - Chanfrein large - Crâne un peu large - Babines descendues - Du fanon - Ligne de dos bonne - Epaule un peu ouverte - Angulations correctes - Aplombs et pieds bons - Serre à l'arrière.

T. B. 4ème

THÉSÉE DES DUCS DE CHAMPAGNE (Narsès des Terres d'Empire x Orose) à Mr HINGANT G.

Modèle un peu léger pour un mâle - Lignes de têtes parallèles - Couleur correcte - Oeil moyen - Chanfrein correct - La joue gagnerait à être plus sèche - L'encolure est dégagée - Ligne de dos correcte - avec un rein un peu long - Poitrine correctement descendue - Chien raide à l'arrière - Aplombs et pieds corrects - Fouet porté haut sur une démarche correcte.

T. B.

TROL DE LA GRISONNIERE (Nodal de la Forêt de Kayersberg x Panther de la Grisonni-ere) à Mr MAUDRICH

Grand et massif mâle bleu - Oeil moyen - de la joue - Encolure avec de la peau - Chien présenté trop gras - Stop des arcades - Dénivellation crâne/chanfrein devrait être plus prononcé - Légèrement ensellé - Poitrine descendue et éclatée - Epaule en place - Denture complète mais en tenaille - Jette ses coudes à la marche - Serré à la marche - Bonnes angulations.

Exc. 1er

TALLIAN DU MONT TOISÉ (Narsès des Terres d'Empire x Pharsalle du Clos Templierie) à Mr. REB

Grand mâle, la couleur est bonne - Le crâne est tombant - L'oeil clair - Stop des arcades - Babines bien descendues - Chanfrein large - Oreilles bien portées - Encolure avec peau - Poitrine pas assez descendue, se porte en avant (épaule droite) - Angulation arrière bonne - Denture correcte mais manque 1 P 4 bas gauche - Arrière serré.

T. B.

TANIT DU PRÉ DES CHAUMES (Octave des Fauvelles x Nirvana du Pré des Chaumes) à Mme MONGEOIS

Modèle moyen de ce mâle à la couleur correcte - Tête correcte dans son ensemble - Chanfrein large - Babines descendues, de la joue - Oeil correct - Encolure correcte - Ligne dorsale bonne avec rein un peu long - Poitrine descendue - Tendance à ouvrir un peu son épaule - Aplombs et pieds corrects - Denture correcte mais manquent 2 P 1 inférieures - Fouet porté haut à la marche qui est correcte.

Exc. 2ème - R. CAC

CLASSE OUVERTE - FEMELLES BLEUES

TOSCA DU VAL DE L'AMITIÉ (Ouessant de la Tour des Alans x Orais du Val de l'Amitié) à Mr NELL

Bonne couleur de cette femelle agréable à regarder - Lignes de têtes parallèles avec stop correct - Oeil moyen - Chanfrein correct - Babines bien descendues - Encolure avec de la peau - Ligne dorsale correcte - Poitrine bien descendue - Ventre bien relevé - Poitrine éclatée - Epaule en place - Bonnes angulations - Aplombs et pieds bons - La démarche est un peu serrée.

Exc. 2ème R. CAC - R. CACIB

MERCEDES DES U. SCHLACHTENSEE (Ch. IB Karlchen U. Schlachtensee x Fanfare for Malve) à Mr MAUDRICH

Ensemble puissant mais un peu masculin - Chanfrein large - Oeil moyen - J'aimerais un peu plus de sécheresse dans la joue - Encolure avec de la peau - Couleur moyenne - Babines descendues - Ligne de dos correcte - Rein un peu long - Poitrine bien descendue - correctement éclatée - Dos légèrement carpé - Epaule en place - Aplombs et pieds corrects - Denture manque 1 P 1 bas gauche - Raide à l'arrière.

Exc. 1er - CAC - CACIB



SHAIR du CLOS TEMPLERIE

2 Nouveaux Titres :

— Deutscher Champion 85

— Vainqueur du Doggen - Echo Liga
(Challenge Allemand disputé sur 6 épreuves)

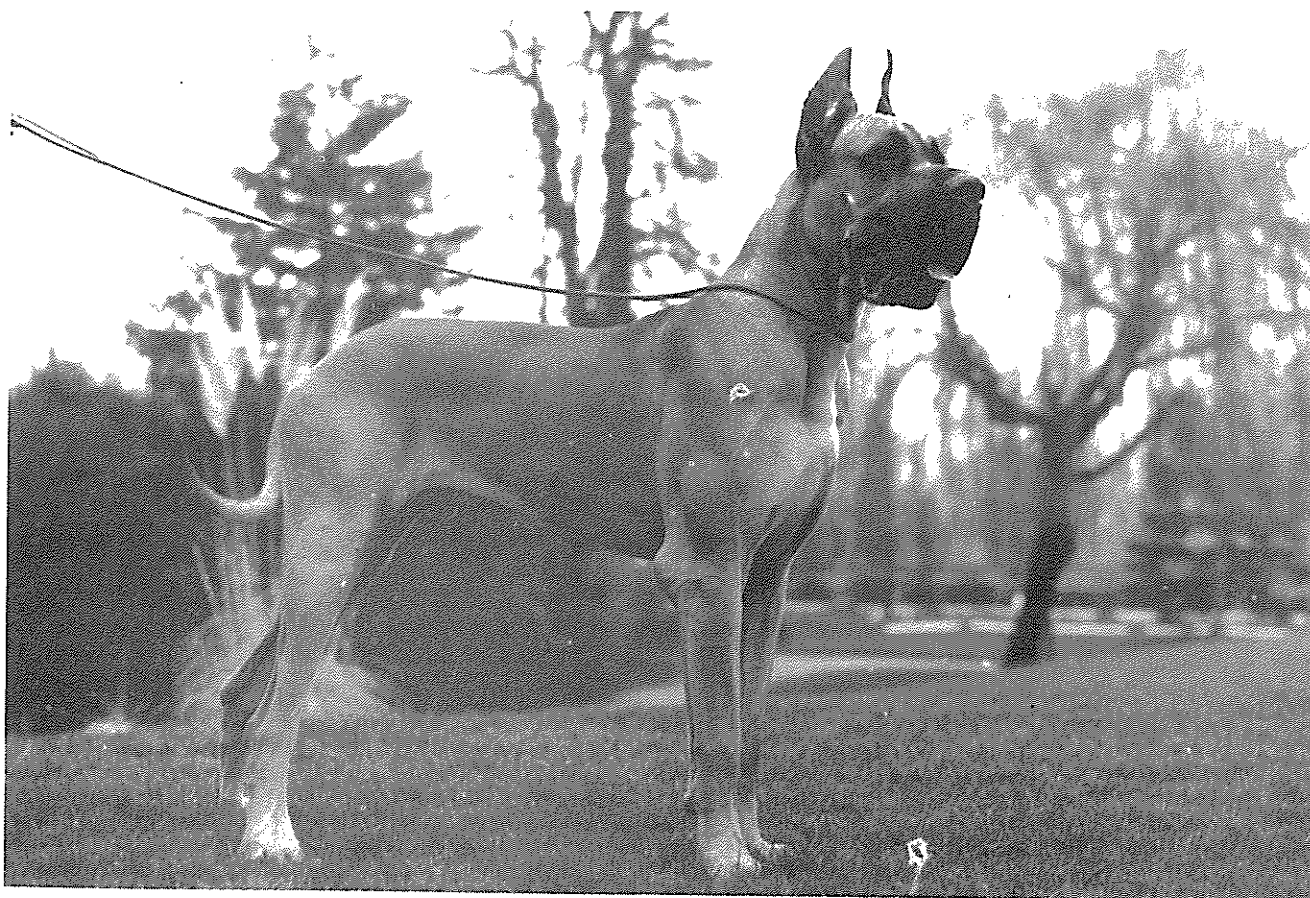
SHAIR a obtenu sur 6 épreuves le meilleur total
toutes couleurs et sexes confondus devant 365
concurrents européens dont plusieurs Bundes-
sieger.

Propriétaire : Mr SOUCHAL Claude
63240 Le Mont-Dore
Tél. (70) 65.05.14

et son fils :

UTSIDER du CLOS TEMPLERIE

à 17 mois



1er sortie, 1ère victoire : CHAMPION DU CLUB JEUNE à Chambray les Tours
Propriétaire : Mr CRETAS - 78300 POISSY - Tél. 16 (3) 074.06.52 — Prod. : Mme Jacqueline MERAT

CALENDRIER DES EXPOSITIONS 1985 et séances de confirmations (certaines dates sont susceptibles de changement)
--

IMPORTANT : Pour participer aux Expositions Canines, les feuilles d'engagement sont à demander au moins SIX SEMAINES à l'avance à la SOCIÉTÉ ORGANISATRICE. Nous appelons votre attention sur le fait que la clôture des engagements est généralement fixée un mois avant l'Exposition. Passé ce délai, l'engagement ne pourrait plus être accepté. Ce délai est exceptionnellement porté à 2 MOIS pour l'Exposition de Championnat des 22 et 23 Juin à LYON. Joindre une enveloppe timbrée pour l'envoi d'une feuille d'engagement.

16 JUIN — CHAMPIONNAT DU MONDE à AMSTERDAM (Hollande)

SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE

215, rue Saint Denis
75093 PARIS CEDEX 02

Club St HUBERT DU NORD - Mr DUPAS
6, rue V. hugo - Lieu St Amand - 59111 BOUCHAIN

Association Canine de l'Ariège - Mr LAGARDE
Rue du Colombier - 09190 SAINT LIZIER

S.C. DE BASSE NORMANDIE - Mr VERDIER
14430 LE HAM

S.C. DU CENTRE - Section Canine du Loiret
Section Sologne - B.P. 5021 45020 ORLEANS CEDEX

Fédération Canine POITOU CHARENTES
Ass. Canine de Rochefort
17, rue Pierre Curie - 17300 ROCHEFORT SUR MER

S.C. RHONE ALPES — Melle JABOULET
80 Av. Pt Roosevelt - 26600 TAIN L'HERMITAGE

Fédération Canine des Pays de Loire
S.C. DE VENDÉE - Mme ROCHAIS - Le Grison -
85110 ST PROUANT

S.C. DU LIMOUSIN — Mr DEPOUX - Montsalard
St Pardoux le Neuf - 23200 AUBUSSON

S.C. AQUITAINE - Section Canine de Ste Foy la Grande
Mr CASTANET — 24230 VELINES

S.S. MIDI PYRÉNÉES - Mr BAROUSSE
62, Rue V. Hugo - 31800 St GAUDENS

S.C. AUVERGNE BOURBONNAIS VELAY
Ass. Canine du Puy de Dôme - Mr LERASLE
La Font Grande - Ceyssat - St Georges s/Allier
63800 Cournon

Association Canine du LOT - Mr DUTHIL
140, rue Montesquieu - 46000 CAHORS

S.C. AUVERGNE BOURBONNAIS VELAY
Ass. Canine du Bourbonnais - Mr FARON
17, rue des Cerisiers - 03200 VICHY

S.C. AUVERGNE BOURBONNAIS VELAY
Ass. Canine de HAUTE LOIRE - Office du
Tourisme - Place du Breuil - 43000 LE PUY

Fédération Canine de HAUTE NORMANDIE
S.C. DE NORMANDIE - Mme TESTELIN
Cavée de Caude Côte - 76200 DIEPPE

S.C. AUVERGNE BOURBONNAIS VELAY
Ass. Canine de Hte AUVERGNE - Mme LETELLIER
46, Rue F. Garcia Lorca - Zac Belbex
15000 AURILLAC

LYON — CACIB

Exposition de Championnat Juges : Mme PINCEMIN - Mr BAUX
organisée par la S.C. Rhône-Alpes Dr MOTTA

LILLE — CACIB
Spéciale

St GIRONS

DEAUVILLE
Patronnée

CHATEAUNEUF SUR LOIRE

ROCHEFORT

ANNONAY

MOUCHAMPS
(Exposition et Rassemblement
Vénérie)

GUERET

STE FOY

St GAUDENS
(Présentation)

LA BOURBOULE

CAHORS

CUSSET
(Présentation)

LE PUY

DIEPPE

AURILLAC
Patronnée

22 et 23 Juin

29 et 30 Juin
Juge : Mr LEVRON

30 Juin

7 Juillet
Juge : Mr VOILET

7 Juillet

7 Juillet

7 Juillet

7 Juillet

14 Juillet

14 Juillet

14 Juillet

21 Juillet

21 Juillet

27 Juillet

28 Juillet

28 Juillet

4 Août
Juge : Dr MERAT

CHAMPION DU LUXEMBOURG 1985

A 15 MOIS 1/2

Ulken
des terres de la rairie

né le: 13 Décembre 1983

POITIERS: (Mr LACAUD) :
1^{er} C.A.C. C.A.C.I.B.

LUXEMBOURG:
(Mr KLIEBENSTEIN)

1^{er} C.A.C. C.A.C.I.B.

ST BRIEUC: (Mr LEVRON)

1^{er} C.A.C. C.A.C.I.B.



Champ. RAMSES II de Carjegu X Champ. ROMEA des terres de la Rairie

Prod. Mme Pincemin Jumeaux 63570 Brassac les Mines

Prop. Mme Catherine Barrere Les Mandarins 79250 Nueil/Argent tel.(49) 65.43.16

S.C. DU LIMOUSIN - Section de la Corrèze B.P. 195 — 19100 BRIVE	EGLETONS	4 Août
Ass. Canine des Pyrénées Atlantiques - Mr CAMY Mairie de 64360 LACOMMANDE	LACOMMANDE	11 et 12 Août
Ass. Canine de la DORDOGNE - Mme CHABRELIE Gravelle - 24430 RAZAC SUR L'ISLE	LE BUISSON Patronnée	15 Août Juge : Mr VOILET
S.C. DU CENTRE — Mr MARY 92, rue Nationale - 36400 LA CHATRE	LA CHATRE	18 Août
S.C. DU LIMOUSIN - Syndicat d'Initiative 87260 PIERRE BUFFIERE	PIERRE BUFFIERE Patronnée	18 Août Juge : Mr VOILET
Fédération Canine des Pays de Loire S.C. MAINE - ANJOU - Mr REUDET - Rive Parence Torcé en Vallée - 72110 BONNETABLE	CHATEAU-GONTIER	18 Août
S.C. RHONE - ALPES - Office de Tourisme 74500 EVIAN	EVIAN — CACIB Spéciale	24 et 25 Août Juge : Mr MOREAUX
Ass. Canine de la DORDOGNE - Mme CHABRELIE GRAVELLE — 24430 RAZAC/ISLE	SORGES (Présentation)	25 Août
S.C. BRETONNE — Mr RENAULT B.P. 97 - 22404 LAMBALLE CEDEX	LORIENT	25 Août
Fédération Canine des Pays de Loire S.C. DE VENDÉE - Mr KARCHER - 85570 MARSAIS	MARSAIS Ste RADEGONDE	25 Août
S.C. DE BOURGOGNE - Ass. Canine de la NIEVRE Mr d'AUTEL - La Vallée - Parigny les Vaux 58320 POUQUES LES EAUX	NEVERS — CACIB	31 Août - 1er Septembre

EXPOSITION DE L'EURO-D.D.C. — GENT - LIMBOURG (Belgique) 21 Août et 1er Septembre

S.C. DE PICARDIE — Mme DHETZ 106, rue des Quatre Lemaire 80000 AMIENS	SOISSONS	1er Septembre
Fédération Canine POITOU - CHARENTES S.C. DU POITOU - Mr DEROUET 8, rue Louis Renard - 86000 POITIERS	ST GERMAIN (Présentation)	1er Septembre
S.C. BRETONNE - 29, rue de Redon PONT REAN — 35150 GUICHEN	PONT REAN (Présentation)	8 Septembre
S.C. DU CENTRE - Section Canine de l'Indre et Loire Mme COGNAULT - La Bruzettes Fondettes 37230 LUYNES	TOURS	8 Septembre
S.C. DE L'OISE — Mr COSTE 22, rue St Germain - Laversines - 60510 BRESLES	BEAUVAIS — CACIB Spéciale	14 et 15 Septembre Juge : Mr SERTELET
S.C. LANGUEDOC-ROUSSILLON - 25, Av. du Colombier - 34670 BAILLARGUES	SETE	15 Septembre
S.C. DU HAUT RHIN - 6, rue J. B. Schacre - 68100 MULHOUSE	MULHOUSE (Présentation)	22 Septembre
S.C. ILE DE FRANCE 13, rue Hoche - 92700 COLOMBES	ST REMY DE LA VANNE Patronnée	29 Septembre Juge : Mr VOILET
<u>DOGGEN CLUB DE FRANCE</u> Mme MERAT — Le Marais du Jaunet SERBANNES - 03110 ESCUROLLES	<u>ILE DE FRANCE</u> (Nationale d'Elevage)	6 Octobre
Association Canine de la DORDOGNE Mme CHABRELIE - Gravelle 24430 RAZAC SUR L'ISLE	MONTLUÇON — CACIB Spéciale	19 et 20 Octobre Juge : Mr DUBOIS
Fédération Canine des Pays de Loire S.C. St HUBERT de L'OUEST 5, Avenue du Verseau - 44700 ORVAULT	NANTES — CACIB Spéciale	27 Octobre Juge : Dr MERAT
Société Canine de l'EST 11, Grand'Rue - 54000 NANCY	METZ — CACIB Spéciale	3 Novembre Juge : Dr BERENGER

L'ELEVAGE DU MAS DU GALOUBET

à

Melle PORTIER - MONGEOIS — Hameau de Thouzon — 84250 LE THOR — Tél. (90) 33.91.70

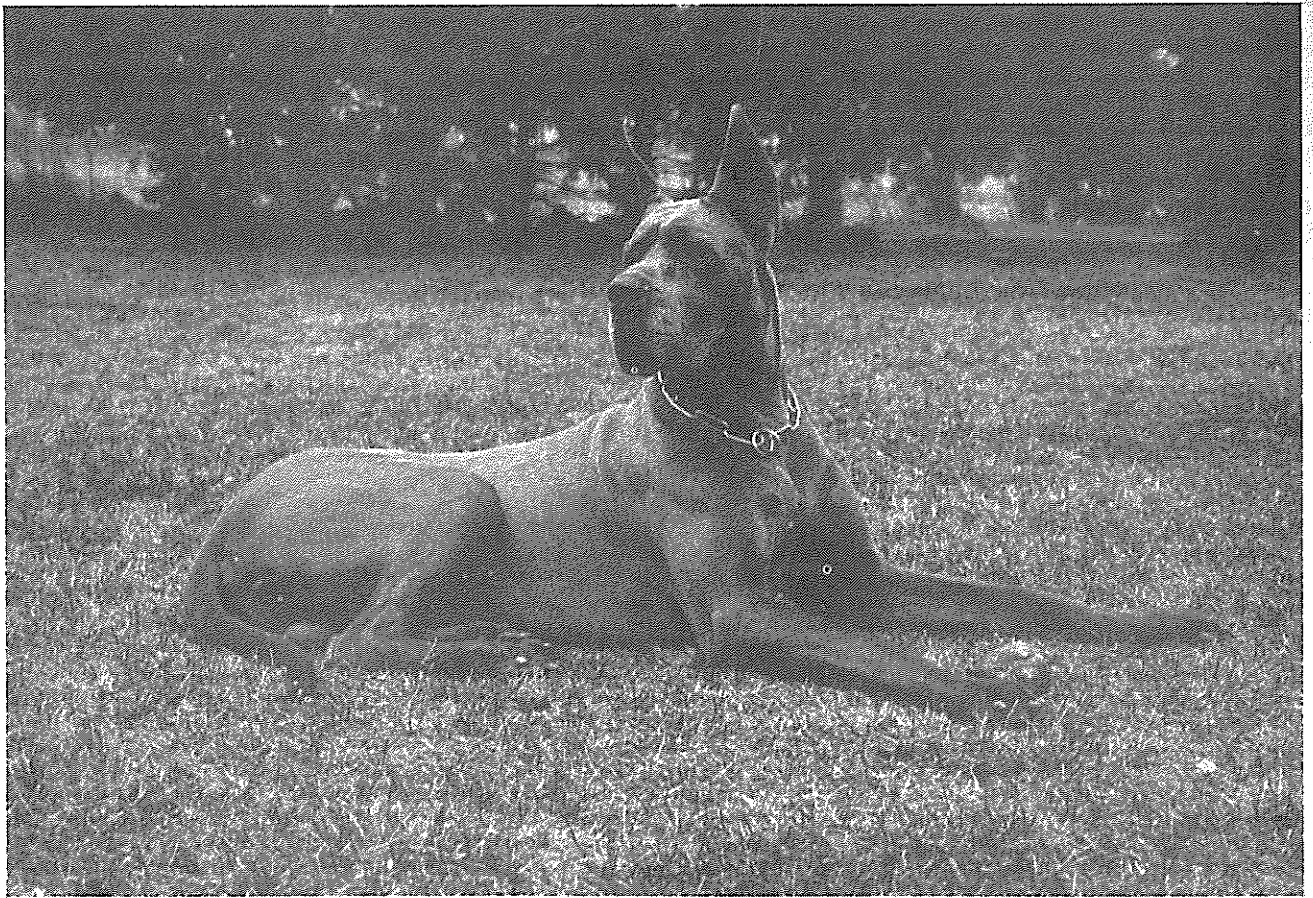
présente

TANIT DU PRÉ DES CHAUMES

Champion du Club et Meilleur Jeune — Lunel 1983

Champion de Beauté de Monaco

Champion International (homologation en cours)



5 CACIB + 7 R. CACIB — 14 CAC + 7 R. CAC — 5 pays — 22 juges différents

Etalon bleu sujet d'élite recommandé D.C.F. — Né le 16.6.82

de (Ch. Octave des Fauvelles x Ch. B Nirvana du Pré des Chaumes)

Fédération Canine de Haute Normandie
S.C. DE NORMANDIE - Melle BOURSIER
18, rue du Champ Pardon - 76000 ROUEN

ROUEN — CACIB
Spéciale

10 Novembre
Juge : Dr BERENGER

S.C. MIDI COTE D'AZUR — 299, Av. de Mazargues
13008 MARSEILLE

MARSEILLE — CACIB

16 et 17 Novembre
Juge : Mr VOILET

Fédération Canine des Pays de Loire
S.C. MAINE ANJOU - Mr REUDET
Rive Parence - Torcé en Vallée
72110 BONNETABLE

ANGERS

Nov. ou Décembre

S.C. BASSE NORMANDIE
Mr VERDIER — 14430 LE HAM

CAEN

30 Nov. 1er Décembre

S.C. AQUITAINE - B.P. 174
27, rue Louis de Foix -
33000 BORDEAUX R.P.

BORDEAUX — CACIB

8 Décembre
Juge : Mme PINCEMIN

DELEGATION DE NORMANDIE

Une réunion régionale est prévue le 15 ou le 22 SEPTEMBRE 1985.

Date et lieu seront précisés dans le prochain Trait d'Union d'Août 1985.

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU NORD

Notre réunion régionale aura lieu LE SAMEDI 7 SEPTEMBRE prochain au même endroit que l'année dernière puisque tout le monde semblait content à la fois du lieu (central pour la plupart des adhérents), du cadre et de la qualité de l'accueil et du repas.

Restaurant « LA GARENNE »
HUBY St LEU
62140 HESDIN
Tél. (21) 86.95.09

Dès 16 heures, Messieurs DUBOIS et TRIQUET assureront la confirmation des chiens en âge d'être confirmés (à partir de 15 mois) et donneront leur avis pour les chiens plus jeunes et pour ceux qui sont déjà confirmés.

Les éleveurs de la région se tiendront à la disposition des adhérents pour les conseiller et leur apprendre à présenter leur chien.

Vers 17 heures 30, une réunion permettra aux différents membres de mieux se connaître et de parler un peu de cynologie.

Merci à tous les membres du Nord, du Pas de Calais et de la Somme de venir nombreux et de retourner dès que possible le talon ci-dessous.

J. P. COFFIN

Mr. - Mme - Mlle

présentera (ont) le chien

à la réunion du Doggen-Club de France organisée à Huby St Leu le Samedi 7 Septembre à 16 heures.

Un repas amical, devenu traditionnel, clôturera cet après-midi. Il sera servi vers 19 heures.

Merci d'adresser un chèque de 150 francs par personne pour la réservation des repas à

Jean-Pierre COFFIN — Le Doggenhagen — 62124 METZ EN COUTURE

Pensez à vous munir du carnet de vaccinations de votre chien et à vérifier au préalable la validité des vaccinations.

NOUVELLES D'ÉLEVAGE

A l'Élevage du CHATEAU DE SIORAC à Mme ROUGEYRON M. P. - 63500 PERRIER - Tél. (73) 89.14.94

- . La liche bleue URIELLE DU VAL DE L'AMITIÉ (Surcouf du Val de l'Amitié - Ch. Club - France - Europe x Taïga du Val de l'Amitié - Fille de Sire Royal) a mis bas le 12 avril 85 une portée de 10 chiots bleus, par l'étalon bleu LUCKY VOM SCHLACHTENSEE (Champ. et Bundesieger Allemand Karlchen vom Schlachtensee x Fanfare for Raffaella) - Etalon de l'Élevage.

De notre Membre Mr GAUVRIT Renaud - La Mare Saligny 85170 BELLEVIE SUR VIE

- . « Nous sommes heureux de vous annoncer l'arrivée de « AUTISE DE PARADI'S PARK » dans notre maison et nous espérons qu'elle viendra combler le vide laissé par UMBRA qui nous a malheureusement quittés le 11.10.84.

A l'Élevage DU CHATEAU DE SIORAC à Mmr ROUGEYRON M. P. - Tél. (73) 89.14.94

- . L'Étalon TALION DES TERRES DE LA RAIRIE (Carlo von der Haaburg x Oulgat de la Templerie) à sailli la liche TOSCA DU CLOS TEMPLERIE le 23.04.85 à Mme MERAT.

A l'Élevage DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme PINCEMIN LABROUSSE - Jumeaux - 63570 BRASSAC - Tél. (73) 96.14.74

- . La Bundessiegerin 81 PSYCHOSE DE LA PIERRE DU ROY a été saillie le 23 .2.85 par le Champ. Reproducteur d'Elite A PHALE DES TERRES DE LA RAIRIE.
- . La Liche Championne de France (liche Recommandée) TALMA DE L'AYGUES RIVER a été saillie par l'étalon Fauve PHALE DES TERRES DE LA RAIRIE le 28.2.85.
- . La Liche arlequine TALINKA DU CLOS TEMPLERIE (Nitta de Mourre-Frais x Ophir de Montbrien) a été saillie par l'étalon arlequin SAMBO DES GORGES DE FRANCHARD (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Onyx des Gorges de Franchard) à Mmr MASSON, le 7.4.85.

A l'Élevage de MORTEVILLE à Mr Dominique ALBERT - Rue de la Gare - 88560 ST MAURICE SUR MOSELLE

- . La femelle URANIA DE MORTEVILLE né le 10.2.83 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Surania de Morteville) a été saillie le 18.2 par le Champion ULF V. D. OFNETHOHLE. Résultats : 9 mâles - 2 femelles fauves.
- . La femelle DALAN V. D. OFNETHOHLE a été saillie le 28.2.85 par le Ch. ULF V. D. OFNETHOHLE est restée vide.

A vendre ou échanger :

- . Très bel étalon fauve SPHYNX DES TERRES DE LA RAIRIE (Phale des Terres de la Rairie x Perlane des Terres de la Rairie) à l'élevage du Château de Siorac à Mme ROUGEYRON M. P. - Tél. (73) 89.14.94 après 20 h.

A l'Élevage de GOAZILEC à Mr et Mme BODILIS - Gorrequer Loperhet 29213 PLOUGASTEL DAOULAS Tél. (98) 07.01.49

- . La femelle fauve ULANE DE GOAZILEC (Ch. B. - Ch. IB Scipion de la Châtellenie x Perla de l'Ayguës-River) a été saillie par l'étalon reproducteur d'élite PHALE DES TERRES DE LA RAIRIE à Mme PINCEMIN.
- . La femelle noire de bleu URIA DE GOAZILEC (Ch. B Ramsès II de Carjegu x Sarah de l'Ayguës River) a été saillie par l'étalon bleu SARATOGA DES TERRES DE LA RAIRIE à Mr MARTIN.
- . La femelle bringée PERLA DE L'AYGUES RIVER (Ch. IB Manuel des Terres de la Rairie x Marika de l'Ayguës River) a été saillie par PHALE DES TERRES DE LA RAIRIE.

A l'Élevage DU CLOS TEMPLERIE à Mme Jacqueline MERAT - Tél. (70) 56.51.86

- . La femelle arlequine Ch. de France REINE DU CLOS TEMPLERIE - Sujet d'Elite (Nitta de Mourre-Frais x Orix de la Templerie) a été saillie le 19.3.85 par l'étalon arlequin Ch. de France, du Club 84, d'Europe et d'Allemagne QUINTUS VOM LEHBURG à Mr et Mme WIES.
- . la femelle noire issue de bleu TWEEDY DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Parzès II du Clos Templerie x Ch. B Mondial Narsès des Terres d'Empire) a été saillie le 26.3.85 par l'étalon bleu, sujet d'Elite, Ch. B, IB et du Club SCHWANN DE PARADI'S PARC à Mme MOCZINSKI Liliane.
- . La femelle arlequine TEMIS DU CLOS TEMPLERIE (Nitta de Mourre-Frais x Ch. Ophir de Montbrien) a été saillie le 04.85 par l'étalon arlequin SAMBO DES GORGES DE FRANCHARD (Onyx II des Gorges de Franchard x Ch. B. et IB Orest des Terres de la Rairie, à Mme MASSON.
- . La femelle fauve TOSCA DU CLOS TEMPLERIE (Pandore de la Templerie x Ch. B. IB Phale des Terres de la Rairie) a été saillie le 24.4.85 par l'étalon bringé TALION DES TERRES DE LA RAIRIE (Oulgat de la Templerie x Carlo v. d. Haardburg) à Mr et Mme M. P. ROUGEYRON.
- . La liche fauve agréée pour l'élevage (radio Sigle A) ULTIMATE DU CLOS TEMPLERIE (par Reproductrice d'Elite B Parzé de la Templerie x Ch. B. Mondial Manager des Terres de la Rairie) a mis bas le 12.5.85 une portée de 3,3 fauves par l'étalon fauve reproducteur d'Elite A Phale des Terres de la Rairie à Mme PINCEMIN.

A l'Elevage de GOAZILEC à Mr et Mme BODILIS - 29213 LOPERHET - Tél. (98) 07.01.49

- . La femelle bringée KATJA VON DER BITZ (Quai von der Bitz x Daisy von der Bitz) saillie par le nouveau Champion de France, mâle fauve UKASE DU CLOS TEMPLERIE (Ch. B - Ch. Monde Manager des Terres de la Rairie - Parzé de la Templerie) a mis bas une portée de 9 chiots - 3,0 fauves et 3,3 bringés.
- . La femelle noire de bleu USSYA DE GOAZILEC (Ch. B Ramsees II de Carjegu x Sarah de l'Aygués-River) a été saillie par le mâle bleu SARATOGA DES TERRES DE LA RAIIRIE à Mr MARTIN, Elevage des Fauvelles.

Notre membre Mme Emilia BRUZZO « LE ACQUE CELESTI » - Via Giovo n. 7 - 17040 PONTINVREA (Savona) Italie - Tél. 019/70.50.23

- . nous fait savoir :
 - Sont entrés à l'Elvage :
 - ONDA DELLA DRAGONARA - bringée - (Ch. Int. B. Ch. du Club - Ch. Fr. B. Bds, Euro DDC Shair du Clos Templerie x Ch. It. B. Happy della Dragonara) producteur Mme Luisella PRANDONI - Italie
 - ALY dite RASKA - Arlequine (Devil del Chifente x Diana) Prod. Mr et Mme PALLAZI - Italie
 - BABIECA DU S. FILIPPO - Noire issue d'arlequins - (Ch. It. B. Ch. du Club Peter de l'Aygués-River x Aly) Prod. Mr Gioachino MURANTE - Italie
 - VULKAN DE LA CHATELLERIE - Fauve (Ch. Fr. Ch. Int. B. Scipion de la Chatellerie x Salies des Chevaliers Sans Peur) Producteur : Mr J. J. GELLIBERT - France
- . Notre étalon arlequin Ch. It. B. Ch. du Club OTTO V. KOPFLEGRUND a sailli les femelles arlequines :
 - ISABEL et IRKA DEI COLOSSI à Mr VISENTI Gilberto - Treviso - Italie
- . C'est enfin, avec un très grand regret, que Mme Emilia BRUZZO nous fait savoir la mort du Ch. It. B' Ch. du Club reproducteur PATIS DE L'AYGUES RIVER dit WOUF par torsion d'estomac. La mort de la Ch. Interclub SHINE DE L'AYGUES RIVER pour une crise cardiaque, la mort de SILVER DE L'AYGUES RIVER pour une crise cardiaque et encore la mort de HATYSA DELLE ACQUE CELESTI pour une torsion d'estomac. Même avec la douleur que nous avons encore dans le cœur, nous trouvons la force de regarder vers l'avant et espérer un avenir plus heureux. A tous ceux qui ont perdu des chiens va notre amical compréhension.

A l'Elevage Amateur DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE à Mr et Mme LAPOTRE Michel - 93, rue de Blidah - 62100 CALAIS - Tél. (21) 34.10.53

- . La femelle noire ROYALE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Britta v. Welfenblut) a été saillie par l'étalon arlequin SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE (Oman du Monbas de la Valterie x Mathide du Monbas de la Valterie)
- . La femelle noire, championne de Belgique J. : RHODES DU PRÉ DES CHAUMES (Mamelouk du bleu fond x Léda des Alans de la Huboise) a été saillie le 4 Avril 84 par l'étalon bleu Champion All. VDH, ch. Bs 84, Ch. Lux 85, Eur. 85 HUNTER VON LETOAMI'S HOME (Eros von Trabersruh x Alcarin) à Mme J. SLABON à Gelsenkirchen en Allemagne.
- . La femelle fauve - Championne Int. du Club France et Belge ROMA DES TERRES DE LA RAIIRIE (Photos Trait d'Union Juin 85) (Ch. Mondial Manager des Terres de la Rairie x Ondée des Terres de la Rairie) a été saillie le 13 Avril 85 par l'étalon bringé Champ. du Monde Jeune, Ch. Al. SAPHIR VOM KLEVCHEN (Ch. All. Bs 75, Es 75, VDH Ch. Tenor v. Klevchen x Uta v. Klevchen) à Mr. R. FRENKEN à Heinsberg en Allemagne.
- . La femelle fauve TCHUDY DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Ch. Mondial Gordon vom Heide Bruch x Ch. Roma des Terres de la Rairie) saillie par l'étalon fauve Champion d'Europe Jeune SULTAN VOM BEELEN (Glenn v. Ferndofal x Edina v. Ferndorfal) a mis bas 4 chiots, 1 mâle fauve, 3 femelles fauves, 1 femelle fauve disponibles.
- . La femelle Arlequine ULCINS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Royale de la Templerie de Gourdole x Ch. Garamos de Genitor) saillie par l'étalon arlequin TARAS BULBA'S GUSTAF (Tara's Bulba's Bart x Taras Bulba's Dixie) a mis bas 8 chiots. Restent disponibles : 1 femelle noire.
- . Reste à l'Elevage :
 - La femelle fauve VENUS DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE (Ch. IB, Ch. Bs, Lux, All. France Sahair du Clos Templerie x Ch. Roma des Terres de la Rairie)
- . Est entré à l'Elevage :
 - L'Etalon arlequin SOCRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE (Oman du Monbas de la Valterie x Mathilde du Monbas de la Valterie)
- . L'Etalon fauve Champion du Doggen-Club Belge et de Belgique Junior 84 : TRESOR DES TERRES DES APOLLONS DE L'ACROPOLE a sailli :
 - La Championne du Monde, Ch. de France, Ch. du Luxembourg, Ch. du Club PERLANE DES TERRES DE LA RAIIRIE à Mme PINCEMIN MERAT.
- . TONKINE DES TERRES DE BOURGUENAILLE (Ch. IB Phale des Terres de la Rairie x Pikie du Domaine de Cercœur) a mis bas 11 chiots : 7 femelles fauves, 4 mâles fauves. à Mr CHARPENTIER.
- . SARRNA DE LA FERME DES HAUTS DE HURLEVENT à Mr CARDINAL Xavier a mis bas 11 chiots : 1 mâle fauve, 6 mâles bringés, 4 femelles bringées.

A l'Elevage de la ROCHECOMBE à Mme WENDT - Les Sapins - 17350 TAILLEBOURG (Tél. (46) 91.70.05

- . Le 8 Mars 1985 ont été saillies :
 - TOLIANE DE LA ROCHECOMBE (Ch. B) par le Champion Ch. B. IB SCIPION DE LA CHATELLERIE
 - NURSY DES TERRES DE LA RAIIRIE par SKOUNTO DE LA ROCHECOMBE.

A l'Élevage de MONTBREUIL à Mr EPIVENT - Le Moulin de la Chaussière - 22510 ST TRIMOEL
Tél. (96) 42.72.08

La femelle bleue SAYONARA DE CARJEGU a été saillie par RAIN DES TERRES DE LA RAIRIE au Dr. Y. M. MERAT.
La femelle fauve PALMA DE CARJEGU a été saillie par SKOUTO DE LA ROCHECOMBE à Mme WENDT

Notre Membre Mr Werner WIES - Gymnasialtrasse 19 à St Wendel (Allemagne)

nous fait savoir que sa femelle OSSIA V. MAVERICK a mis bas le 1.03.85, une portée de 1,0 noir et 2,2 arlequins par le Ch. Quintus v. Lehberg.

A l'Élevage du DOMAINE DES BOIS DORÉS à Mme LE BRONZE Andrée - Chaumont - 19270 USSAC
Tél. 16 (55) 24.03.54 ou 87.45.59 - à 7 km de Brive-la-Gaillarde.

- . L'étalon arlequin ORCY DE LA VICOMTÉ DE TURENNE a sailli
 - SYNDI à Mme LE BRONZE
 - URSULA DU DOMAINE DES BOIS DORÉS à Mr CARRIERE
 - ROSEL DE LA GRANDE VIGIE à Mme LE BRONZE
 - SAMANTHA DES FORETS DE VILLENEUVE à Mr PHILIPPOT.
- PROUESSE DES COMPAGNONS a été saillie par RADIANT DU CLOS TEMPLERIE.
- Est entrée à l'élevage
 - la femelle arlequine TORRENTE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE.
- VOGEL DU DOMAINE DES BOIS DORÉS, fils de Rudolf de la Haute Fougère, Champion de France et International est entré à l'élevage du MONT DU CANTAL à Mr et Mme DUBOURG.
- Restent à l'élevage
 - AURELIE et ARIELLE, deux femelles arlequins pures, filles de Orcy et Rosel.

Nos membres Mr et Mme BARCHON « Le Montet » - 58640 COULANGES LES NEVERS (Affixe en cours)
Tél. (86) 57.62.28

- . nous informent que
 - La liche SHERRY DE LA HAUTGARDIERE - Bringée (Prince du Castel de la Michodière x Padrina de Montbrien) saillie par l'étalon de Mme SAINT-DENIS, SIAM DU CLOS DE LA WALLOWA - Fauve (Olgorat de la Templerie x Parina de Montbrien) a mis bas le 23.05.85 une portée de 2 chiots. 1,0 bringé et 1,0 fauve.
 - La liche ULMAN, noire (Shaman de la Templerie de Gourdole x Phrance de la Forêt de Kayersberg) saillie par l'étalon du Docteur Y. M. MERAT. ULKO DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE Arlequin (Rémus de la Templerie x Raïa de la Templerie) a mis bas le 24.05.85 une portée de 8 chiots 2,0 arlequins 2,0 noirs, 3,3 noirs à manteau.

A l'élevage amateur des VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES à Mr et Mme J. P. COFFIN
Le Doggenhagen - 62214 METZ EN COUTURE - Tél. (21) 58.45.47

Sont entrés à l'élevage .

- TANIA DU DOMAINE DE LA VIGNE AUX MOINES (Ch. All. Holl. Caramoss de Genitor x Odile du Domaine de la Boissière), femelle arlequine qui a été saillie par le Champion d'Allemagne et du Luxembourg, Champion du Club Belge 83, Condor Eval Prim, et a mis bas le 27 janvier une portée de 13 chiots dont 10 sont restés sous la mère (2 mâles arlequins, 5 femelles arlequines, 2 mâles noirs, 1 femelle noire)
- ULLA DE LA BARACINE, noire issue d'arlequin (Lord von den Hochwiesen x Ode de la Baracine) qui a été saillie le 2 Mars par le Champion Condor Eval Prim.
- UNA DU CASTEL DE LA VALLÉE D'ASPE, femelle arlequine (S'Trophée de la Forêt de Kayersberg x Odessa de la Forêt de Kayersberg)

Mr et Mme DUBOISON-VAIRO nous informe que

La femelle bleue URIANE (fille du Champion de France, Lux. Eu DDC Schwann de Paradi's Parc) a été saillie le 7.02.85 par USTER DU DOMAINE DE GOURDOLE (Schwann de Paradi's Parc x Ch. Int., Club, Eur Bel. Puppy du Clos Templerie) à Mme MOCZINSKI Liliane.

Notre membre Mr GIRAUDET DE VILLEMOLLE - 49400 St HILAIRE

- . a le plaisir de vous informer de l'arrivée de « AL-PRINCE DU DOMAINE DE LATTAY » mâle arlequin né le 18 mars 1985, issus de Tallès de la Forêt de Kayersberg, liche noire à l'élevage du Domaine du Lattay et de S'Trophée de la Forêt de Kayersberg, étalon arlequin à l'élevage du Privilège.

Nos membres Mr et Mme GARANDEL - 33, rue d'Anjou à LA CHAPELLE ROUSSELIN

- . nous informe de l'arrivée à son foyer de VLYDSI DU DOMAINE DU LATTAY, femelle arlequine, issue de Pearl, liche arlequine au Domaine du Lattay et de Ch. B. Ondo de la Templerie à Mr. Gauvrit.

Notre membre Mr Lionel GUTTIN - E.M.F. - 25, rue de Belfort - 61100 FLERS DE L'ORNE (Tél. (33) 65.09.64

- . Nous informe que le jeune étalon fauve SAND-JAK DES TERRES DE LA RAIRIE, Jugendsieger Eu. DDC 83, titulaire de 3 CACIB, 2 R.CACIB, 5 CAC, contrôle H.D.O. Sigle A (aucun signe de dysplasie) a sailli la femelle bringée INDIRA VOM DOGGENSTOLZ à Mr et Mme WELLER-VERMEIJ (Hollande) le 26.5.85.

A l'Élevage du DOMAINE DU LATTAY à Mr et Mme MAILLET B. - 49250 BEAUFORT EN VALLÉE
Tél. (41) 57.60.44

- . Notre lice fauve, ULYA DU DOMAINE DU LATTAY, saillie le 05.01.85 par PRINCE (Mâle bringé - fils de Mario de la Templierie x Mora du Camp d'Arthus) a mis bas le 12.03.85 une femelle bringée : AGUARDA.
- . Notre lice bringée STRYCHNINE DE LA PIERRE DU ROY, saillie le 9.01.85 par ULRICH DU DOMAINE DU LATTAY (mâle fauve, fils de Nabur de la Forêt de Kayzersberg x Raissa du Moulin des Landes) a mis bas le 16.3.85 trois chiots fauve masqués (1 femelle et 2 mâles)
- . Notre lice noire, TALLES DE LA FORET DE KAYSERSBERG, saillie le 12.01.85 par S'TROPHÉE DE LA FORET DE KAYSERSBERG (mâle arlequin - fils de Nachlass de la Forêt de Kayzersberg x Orphée de la Forêt de Kayzersberg) a mis bas le 18.03.85 un mâle arlequin « AL-PRINCE ».
- . Nous vous informons que notre lice URSULA DE LA FORET DE KAYSERSBERG, femelle fauve, a été saillie le 15 avril 1985 par ROYAL STORY DES TERRES DE LA RAIRIE, Championne de France 1984 à Mrs PERRIN-POUSSET. Naissances attendues fin Juin 1985.

A l'Élevage du MAS DU GALOUBET à Melle Catherine PORTIER-MONGEOIS - Hameau de Thouzon
84250 LÉ THOR - Tél. 90 - 33.91.70

- . fait savoir que son numéro de téléphone a changé : Nouveau numéro : 90 - 33.91.70
- . Son étalon recommandé Sujet d'Elite - par le D.C.F. - Mâle bleu TANIT DU PRÉ DES CHAUMES (Ch. B. Octave des Fauvelles x Ch. B. Nirvana du Pré des Chaumes) est homologué Champion de Beauté de Monaco.
- . TATIANA, femelle bleue à Mr Roux, saillie par TANIT DU PRÉ DES CHAUMES, a donné naissance à 3 mâles bleus le 11.3.85.
- . BIANCA, femelle bleue à Mr ANDREOTTI, saillie par TANIT DU PRÉ DES CHAUMES a donné naissance à 6 mâles et 7 femelles bleus le 20 mars 85.
- . Sont entrés à l'élevage :
 - VESTA DU VAL DE L'AMITIÉ, femelle noire de bleu, né le 30.9.84 et VIOLETTE DU VAL DE L'AMITIÉ, femelle bleue, née le 24.2.84, toutes deux filles du Ch. de France, du Club, d'Europe Surcouf du Val de l'Amitié x Symphonie du Val de l'Amitié.
- . Est attendu avec beaucoup d'impatience une fille de ROMEA.

A l'élevage amateur DELS PAISOS CATALANS à Mr Gilles BARREDA - La Blanquette Caves - 11510 FITOU
Tél. (68) 45.76.94 ou 45.71.60

- . L'étalon recommandé arlequin SIRIUS DE TESTAROUMAN a sailli la lice noire de l'élevage POUPPÉE DE L'AUBERGE DES CHEVALIERS DE MALTE le 15.3.85. Chiots à réserver.
- . Reste disponible VIURE DELS PAISOS CATALANS, femelle noire née le 3.7.84 - Origines : Ch. IB Ramage des Caresses à la Meute - Ch. B. Kalif von der Rotburg - Ch. IB Sire Royal.
- . Vient d'entrer à l'élevage la femelle arlequine VENUSIA DE LA BARACINE, née le 10.7.84 - Origines Ch. IB Rux Conny de Mourre-Frais - Ch. IB Jocky de Mourre-Frais.

A l'Élevage amateur des VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES - E. et J. P. Coffin
Le Doggenhagen - 62124 METZ EN COUTURE - Tél. (21) 58.45.47

- . La femelle bleue THAIS DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES a été saillie par TIBERE DES VAUTRES DES MONTS DE FLANDRES.
- . La femelle arlequine UNA DE LA VALLÉE D'ASPE (S'Trophée de la Forêt de Kayzersberg x Odessa de la Forêt de Kayzersberg) a été saillie le 23 avril par le Champion d'Allemagne et du Luxembourg CONDOR EVAL PRIM (Champion International Ilko vom Kopfgrund x Ika Velen)
- . Notre bel OLAF DES MONTS DE FLANDRES est mort le 19.5.85 après nous avoir apporté durant 7 années les joies que tout chien apporte à ses maîtres + celles qu'apporte un chien qui a connu de grands succès en expositions.
Son fils Tibère, très beau, mais absent des expositions en raison d'un fouet blessé, assurera sa continuité. Par ailleurs, dans quelques années, nous referons un retriement direct puisque nous avons eu la sagesse de faire congeler du sperme d'Olaf. Nous fûmes les premiers à faire congeler le sperme d'un Dogue Allemand...

REUNION DU DOGGEN CLUB DE FRANCE OUEST

1er Mai 1985 : une rencontre réussie.

Avis unanime pour tous les participants de cette journée « spéciale dogues » des régions Tourraine et Anjou, qui se déroulait à Cholet, sous un soleil d'été.

Nos deux délégations, Mr Levron (notre trésorier) et Mrs Perrin et Pousset, ont réuni leurs efforts d'organisation et ont réussi de main de maîtres, à animer cette journée où la priorité était au sourire et à la bonne humeur. Le cadre du « Château de la Tremblaye » idéal pour nos dogues, servit de toile de fonds à une présentation de qualité très intéressante, pour une réunion régionale.

La quinzaine de dogues présentés, allait du Puppy de 4 mois, à des adultes de 4 à 5 ans, ce qui nous permit de faire une présentation dans les règles de l'art. Je veux dire avec les classes correspondantes aux âges. L'élection du plus beau sujet de chaque classe se fit au vote, ce qui permit à chacun de participer.

Mais voter fait réfléchir et réfléchir donne faim !

Donc tout le monde passa à table avec plaisir où l'on nous servit une cuisine que les fins fourmets ne sont pas prêts d'oublier. Bravo Mr Levron pour votre bon goût ! Une note agréable était donnée par la présence d'une jeune chanteuse, Isabelle Thuleau, dont le talent mériterait à être connu.

Au dessert, une remise de coupes récompensa les gagnants de la matinée et chacun se sépara, se donnant rendez-vous dans les prochaines expositions et avec l'espoir d'une autre journée égale à celle-ci.

Alors à l'année prochaine.

Catherine Barrère.

PROJET DE STATUTS D'ASSOCIATION SPÉCIALISÉE DE RACE DOGGEN CLUB DE FRANCE

TITRE I

FORME - DÉNOMINATION - OBJET - SIEGE - DURÉE

Article 1 - Forme

Il est formé entre amateurs de Dogues Allemands une Association déclarée qui sera régie par la loi du 1er juillet 1901 et par les présents statuts.

Article 2 - Dénomination

Elle prend la dénomination de DOGGEN CLUB DE FRANCE. Elle est affiliée à la Société Centrale Canine reconnue d'utilité publique, elle est agréée par le Ministère de l'Agriculture en date du 22 Mai 1969 pour définir les règles techniques de qualification des animaux au Livre Généalogique de l'espèce canine et assurer la direction de l'élevage du Dogue Allemand en accord avec la Société Centrale Canine.

Article 3 - Siège

Son siège Social est fixé à Randan (P. de D). Il pourra à tout moment, être transféré à un autre endroit en France par décision du Comité.

Article 4 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 5 - Objet et moyens d'action

Le DOGGEN CLUB DE FRANCE a pour objet d'améliorer la race du Dogue Allemand et d'en encourager l'élevage, de contribuer à sa promotion, de développer son utilisation.

Il exerce son activité dans le cadre des statuts, règlements et directives de la Société Centrale Canine qu'il s'engage à respecter et à appliquer.

Pour atteindre son objet, il emploie - à titre indicatif et non limitatif - les moyens d'action suivants

(à titre d'exemple)

I. Pour les Races Etrangères

A) Publier la traduction française du standard officiel de la race homologuée par la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.).

II -

c) Tenir un Répertoire

- des reproducteurs recommandés,

d) Etablir et soumettre à la Commission Zootechnique de la S.C.C. la liste des points de non-confirmation de la race.

e) Déterminer les tests destinés à contribuer à l'amélioration de la race.

f) Former des Juges de la race possédant les connaissances et les aptitudes voulues pour officier avec compétence, autorité et impartialité, tant en exposition qu'en épreuves d'utilisation conformément au Règlement des Juges de la S.C.C.

g) Désigner chaque année les Experts chargés de la confirmation de la Race, conformément au Règlement des Experts-Confirmateurs de la Société Centrale Canine.

h) Etablir les programmes et organiser les examens pour les Juges et les Experts-Confirmateurs conformément aux Règlements de la Société Centrale Canine.

i) Organiser des expositions spécialisées de la race et des séances de confirmation, soit par lui-même, soit dans le cadre d'expositions canines toutes races. Patronner et soutenir chaque année quelques expositions canines toutes races françaises dont les Juges de la race auront été choisis par le Comité.

j) Encourager la participation de ses adhérents aux Expositions et (pour les races soumises au travail) aux épreuves d'utilisation

Créer des prix spéciaux à attribuer aux manifestations organisées en conformité avec les Règlements de la Société Centrale Canine.

k) Organiser des concours de sélection de reproducteurs et reproductrices, à l'occasion notamment d'Expositions Régionales et Nationales d'Elevage.

l) Assumer un rôle de Conseil pour les inscriptions au Livre des Origines Français.

m) Vérifier les pedigrees qui pourraient lui paraître suspects.

n) Favoriser les relations entre adhérents et les aider et les guider dans l'élevage.

o) Publier, selon les possibilités financières de l'Association, un Bulletin périodique traitant essentiellement les sujets susceptibles de faire connaître et apprécier la race et permettant aux éleveurs de parfaire leurs connaissances.

p) Envoyer gratuitement le bulletin périodique publié par l'association aux juges de la race en exercice.

q) Mettre en œuvre tous les moyens de propagande utiles pour aider à la vulgarisation de la race.

TITRE II

MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Article 6 : Admission

L'Association se compose :

- des Membres actifs,
- des Membres bienfaiteurs,
- des Membres d'Honneur.

Pour être membre actif, il faut être majeur, se faire présenter par un Sociétaire et être agréé par le Comité de l'Association qui statue au besoin à bulletin secret et n'est pas tenu de faire connaître les raisons de sa décision.

Pour être membre-bienfaiteur, il faut acquitter une cotisation fixée au minimum à celle de membre actif + 50 %.

Le titre de membre d'Honneur peut être décerné par le Comité à toute personne ayant rendu des services à l'Association. Un membre d'Honneur peut être consulté mais n'est ni éligible, ni électeur.

Article 7 : Cotisation

Le montant de la cotisation est fixé annuellement par le Comité, pour les membres actifs et bienfaiteurs. Elle est due pour l'année à courir par tout membre admis à la date du 1er octobre.

Elle est payable dans le courant du premier trimestre de chaque année. A partir du 1er octobre les cotisations recueillies lors d'adhésions nouvelles seront comptées pour l'année suivante.

Les membres d'Honneur ne sont pas tenus au versement d'une cotisation.

Article 8 : Démission, exclusion et décès

Les Sociétaires peuvent démissionner en adressant leur démission au Président par lettre recommandée avec accusé de réception. Ils perdent alors leur qualité de membre de l'Association mais restent tenus du paiement de leur cotisation de l'année en cours et, éventuellement, des années échues.

Le non paiement de la cotisation annuelle un mois après un avertissement recommandé avec accusé de réception entraînera la radiation de plein droit sans autre formalité.

Le Comité a la faculté de prononcer la radiation d'un Sociétaire qui ne respecterait pas les clauses des présents statuts ou qui porterait préjudice par ses actes, paroles ou écrits aux intérêts de l'Association ou qui manquerait à l'obligation de courtoisie et d'entraide qui doit présider au rapport des Sociétaires entre eux ou qui ne tiendrait pas compte des recommandations de la Commission d'Elevage et continuerait à produire des sujets dont les défauts héréditaires portent préjudice à l'amélioration de la race.

Le Comité doit au préalable demander à l'intéressé de fournir toutes les explications et respecter la procédure définie au Règlement Intérieur de l'Association.

Les décisions du Comité sont susceptibles d'appel devant la Société Centrale Canine comme il est prévu au Règlement Intérieur de celle-ci.

En cas de décès d'un sociétaire, ses héritiers et ayants-droit n'acquièrent pas de plein droit la qualité de membre de l'Association.

Les membres démissionnaires ou exclus et les héritiers et ayants-droit des membres décédés sont tenus au paiement des cotisations arriérées et des cotisations de l'année en cours lors de la démission, de l'exclusion ou du décès.

TITRE III ADMINISTRATION

Article 9 : Délégués régionaux

Le DOGGEN CLUB DE FRANCE pourra mettre en place des Délégués Régionaux choisis parmi ses membres et chargé du soin de le représenter dans une zone géographique déterminée.

Article 10 : Comité de direction

L'Association est administrée par un Comité composé de 12 membres élus parmi les membres constituant l'Assemblée Générale, au scrutin secret.

- à la majorité relative, avec un seul tour de scrutin. Avant l'élection il sera procédé à appel de candidature selon les modalités définies au règlement intérieur de l'association.

La durée des fonctions d'un administrateur est fixée à six ans, chaque année s'entendant d'un intervalle séparant deux assemblées générales ordinaires annuelles.

Le Comité se renouvelle tous les trois ans par moitié.

Les Membres sortants sont rééligibles.

Pour être éligible au comité, il faut être français, majeur, jouir de ses droits civiques et être membre de l'association depuis 3 ans.

Ne sont pas éligibles :

- les personnes achetant habituellement des chiens pour les revendre,
- les personnes prenant des chiens en pension ou en dressage, moyennant rétribution.

Les fonctions de membre du comité sont gratuites et ne peuvent à quelque titre que ce soit être appointées ou rémunérées par l'Association.

Article 11 : Faculté pour le Comité de se compléter

Si un siège de membre du Comité devient vacant dans l'intervalle de deux Assemblées Générales ordinaires annuelles, le Comité pourra pourvoir à son remplacement. S'il ne le fait pas, ses décisions sont cependant valables. S'il procède à une cooptation elle devra être ratifiée par l'Assemblée Générale suivante. L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeurera en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

La cooptation se déroulera selon la procédure définie au Règlement Intérieur de l'Association.

A défaut de ratification de cette cooptation, les délibérations et les actes du Comité resteront cependant valables.

En cas d'absence d'un administrateur sans excuse jugée valable à 3 réunions consécutives du Comité au cours d'un exercice, l'administrateur à qui toute latitude d'explication doit être donnée peut être exclu du Comité après lettre recommandée adressée par le Président et à charge d'en rendre compte devant l'Assemblée Générale suivante qui statuera définitivement.

Article 12 : Bureau du Comité

Lors de chacun de ses renouvellements statutaires, le Comité élit parmi ses membres un Président, 3 Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier, ces deux dernières fonctions pouvant être cumulées par la même personne ou comporter des adjoints.

Le doyen du Comité assure la présidence pour l'élection du Président.

Les conjoints ou membres d'une même famille en ligne directe ne peuvent ensemble faire partie du Bureau.

Le président ne peut cumuler son mandat qu'avec 2 autres mandats de président (associations territoriales, associations de race).

Article 13 : Réunion et délibérations du Comité

Le Comité se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de l'Association l'exige et au minimum deux fois par an, ou sur demande du tiers de ses membres avec proposition d'un ordre du jour précis.

Nul ne peut voter par procuration au sein du comité. Les administrateurs absents peuvent seulement donner leur avis par écrit sur les questions portées à l'ordre du jour. Le président peut autoriser les membres empêchés à voter par correspondance pour certaines questions dont le libellé est bien défini à l'ordre du jour. Notification devra en être portée sur l'ordre du jour.

La présence d'au moins 6 Membres du Comité est nécessaire pour la validité des délibérations.

Toute décision est prise à la majorité absolue des suffrages exprimés, la voix du président étant prépondérante en cas de partage.

Les délibérations du Comité sont constatées par les procès-verbaux qui sont soumis à l'approbation du Comité ; ils ne peuvent être publiés qu'après approbation.

Article 14 : Pouvoir du Comité

Le Comité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de l'Association et faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Association et qui ne sont pas réservés à l'Assemblée Générale.

Il surveille la gestion des membres du Bureau et a toujours le droit de se faire rendre compte de leurs actes.

Il peut interdire au Président ou au Trésorier d'accomplir un acte qui entrerait dans leurs attributions statutaires mais dont il contesterait l'opportunité.

Il peut, à la majorité absolue, en cas de faute grave, suspendre provisoirement un ou plusieurs membres du Bureau en attendant la décision de l'Assemblée Générale qui doit en ce cas être convoquée et réunie dans le mois.

Il se prononce souverainement sur toutes les demandes d'admission et, à charge d'appel devant la S.C.C., sur l'exclusion des sociétaires ainsi qu'il a été indiqué aux articles 6 et 8 ci-dessus.

Il est la juridiction de première instance des décisions disciplinaires pour les infractions aux statuts et règlements commises par ses membres ou pour les infractions commises par les participants aux manifestations organisées par l'association. Ces infractions sont frappées de forclusion si elles n'ont pas fait l'objet d'une plainte dans l'année suivant leur accomplissement.

Il autorise le Président et le Trésorier à faire tous achats, aliénations ou locations nécessaires au fonctionnement de l'Association.

Article 15 : Compétences

Le Président est seul responsable vis-à-vis de la S.C.C. Il est chargé d'exécuter les décisions du Comité et d'assurer le bon fonctionnement de l'Association qu'il représente en Justice et dans tous les actes de la vie civile.

En cas de décès, de démission ou d'absence de longue durée, le doyen des Vice-Présidents substitue le Président et devra convoquer dans un délai de un mois un Comité extraordinaire à fin d'élection du Président.

Le Secrétaire est chargé de tout le travail administratif nécessaire au bon fonctionnement de l'association.

Le Trésorier est chargé de tout ce qui concerne la gestion du patrimoine de l'Association. Il effectue tous paiements et reçoit sous la surveillance du Président toutes sommes dues à l'Association. Il ne peut aliéner les valeurs constituant les fonds de réserve qu'avec l'autorisation du Comité. Il tient une comptabilité régulière de toutes les opérations qu'il effectue et en rend compte au Comité sur toute demande de ce dernier et à l'Assemblée Générale annuelle qui approuve, s'il y a lieu, sa gestion.

Tous les membres du Bureau ayant en leur possession des documents appartenant à l'association, devront les restituer au siège social dès cessation de leur fonction.

TITRE IV ASSEMBLEE GENERALE

Article 16: Composition et tenue

Les Sociétaires se réunissent en Assemblée Générale qui est qualifiée d'Extraordinaire lorsque ses décisions se rapportent à une modification des statuts et d'Ordinaire dans les autres cas.

L'Assemblée Générale se compose des membres actifs et bien-faiteurs de l'Association, à jour de leur cotisation pour l'exercice en cours et inscrits depuis 6 mois au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an, avant le 30 novembre sur convocation du Président.

En outre, l'Assemblée Générale Ordinaire est convoquée extraordinairement soit par le Comité, soit à la demande du quart au moins des membres de l'Association quelle que soit la catégorie à laquelle ils appartiennent, cette demande devant comporter une proposition précise d'ordre du jour.

Article 17 : Convocation, ordre du jour, votes

Les convocations sont adressées au moins un mois à l'avance par voie de bulletin ou par lettre contenant l'ordre du jour déterminé par le Comité.

Chaque Membre de l'Association a droit à une voix.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Le vote par correspondance est autorisé pour les élections seulement. Chaque Sociétaire doit être mis en mesure de pouvoir exercer son droit de vote soit directement, soit par correspondance.

Article 18 : Bureau de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est présidée par le Président du Comité ou à défaut par un Vice-Président ou encore par un Membre du Comité délégué à cet effet par le Comité.

Les fonctions de Secrétaire sont remplies par le Secrétaire du Comité ou en son absence par un membre de l'Assemblée Générale désigné par celle-ci.

Il est dressé une feuille de présence signée par les Membres de l'Association en entrant en séance et certifiée par le Président et le Secrétaire.

Article 19 : Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire entend le rapport du Comité sur sa gestion et sur la situation morale et financière de l'Association. Elle approuve ou redresse les comptes de l'exercice clos, vote le budget de l'exercice suivant, ratifie la nomination des administrateurs nommés provisoirement délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Les décisions sont prises à la majorité simple des voix des membres présents.

Article 20 : Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes les dispositions après qu'il en ait été référé à la S.C.C. qui est en droit de demander la modification des statuts de l'Association en cas de changement dans les dispositions de ses propres statuts ou de son Règlement Intérieur.

Elle statue sur toutes les questions urgentes qui lui sont soumises. Elle peut notamment décider la dissolution de l'Association.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être composée du 1/4 au moins des Sociétaires.

Si cette condition n'est pas remplie, l'Assemblée est convoquée à nouveau dans les conditions prévues à l'article précédent pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Ses délibérations sont alors valables, quel que soit le nombre des présents.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents.

La dissolution de l'association ne peut être prononcée que par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet.

Article 21 : Procès-Verbaux

Les délibérations de l'Assemblée Générale des Sociétaires sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par le Président de l'Assemblée et le Secrétaire. Ceux-ci seront publiés dans le bulletin de l'Association.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en Justice ou ailleurs sont signés par le Président du Comité ou par deux administrateurs.

TITRE V RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

Article 22 :

Les ressources annuelles de l'Association se composent :
- des droits d'entrée et des cotisations versés par ses membres,

- du produit des manifestations organisées par le Club,
- des revenus, des biens ou valeurs qu'elle possède,
- le cas échéant, des subventions qui lui sont accordées.

TITRE VI DISSOLUTION ET LIQUIDATION

Article 23 :

En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée de l'Association, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le produit net de la liquidation sera dévolu à une association ayant un objet similaire et qui sera désigné par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Sociétaires.

TITRE VII DISPOSITIONS GENERALES

Article 24 :

Toutes discussions politiques ou religieuses ainsi que les jeux de hasard sont interdits dans les réunions de l'Association ou du Comité.

L'Association s'interdit formellement d'acheter ou de vendre des chiens pour son propre compte ou encore de faire acte —

même occasionnellement — d'intermédiaire moyennant taxes ou courtages à l'occasion de transactions entre éleveurs et acquéreurs de chiens.

L'Association peut seulement communiquer les offres et demandes qui lui sont adressées.

Le Comité devra élaborer un Règlement Intérieur complétant les dispositions des présents statuts.

Des Commissions spéciales pourront être mises en place par le Comité selon les modalités définies par le Règlement Intérieur de l'Association.

Tous les cas non prévus aux présents statuts seront réglés par le Comité suivant le sens le plus conforme à l'esprit des règlements et traditions de la Société Centrale Canine qui devra être informée de la décision adoptée et qui pourra s'y opposer si elle n'est pas conforme à ses propres règlements.

TITRE VIII FORMALITES

Article 25 : Declaration et publication

Le Comité remplira les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi.

Tous pouvoirs sont conférés à cet effet au porteur d'un original des présentes.

Fait à Serbanes, le 10 Octobre 1984

REGLEMENT INTERIEUR

Ce Règlement Intérieur a pour but de compléter et de préciser les dispositions statutaires relatives :

- aux moyens d'action de l'Association,
- à l'admission et à la démission de ses Membres ainsi qu'à sa juridiction,
- à la mise en place de délégués régionaux,
- à la composition du Comité et du Bureau,
- à l'Assemblée Générale,
- à l'institution de Commissions Spécialisées.

Il pourra être complété, modifié ou révisé sur proposition motivée du Comité ou du 1/4 de l'Assemblée Générale après qu'il en ait été référé à la S.C.C. Celle-ci, de son côté, est en droit de demander qu'y soient introduites les modifications découlant de changements intervenus dans ses propres statuts ou règlements.

Ce Règlement Intérieur et toute modification ultérieure à la présente rédaction n'entreront en application qu'après leur approbation — à la majorité simple — par l'Assemblée Générale de l'Association.

TITRE I MOYENS D'ACTION

Article 1 - Définition :

Leur rôle est de permettre à l'Association d'atteindre son objet tel que défini dans ses statuts : « améliorer la race du Dogue Allemand, en encourager l'élevage en France, contribuer à sa promotion et développer son utilisation ».

L'énumération qui en est faite à l'article 5 des Statuts de l'Association ne peut en aucun cas être considérée comme limitative; leur liste peut être modifiée ou complétée en fonction de l'évolution : de la Législation, des Techniques de l'Elevage et des Techniques de promotion ou de diffusion.

Article 2 - Standard et Points de Non-Confirmation :

Les Juges d'Exposition et les Experts-Confirmateurs sont les deux supports principaux de la politique d'Elevage définie par l'Association : le premier, par son jugement, sanctionne le travail

des éleveurs ; les acceptations ou les refus de confirmation prononcés par le deuxième conditionnent la mise en œuvre effective des directives de l'Association en vue d'améliorer la race

Leur choix, leur formation, leurs compétences, leurs pouvoirs et leurs obligations sont définis par les Règlements de la S.C.C. qui les régissent.

Lorsqu'ils officient, ils s'appuient sur deux documents fondamentaux : le Standard et la liste des points de non-confirmation. L'Association considère que son rôle ne se limite pas à leur établissement et/ou à leur diffusion : elle s'engage à les compléter par la diffusion de tous commentaires et explications appropriées, de notes d'information et de documents techniques, ainsi que par l'organisation régulière de réunions théoriques et pratiques.

Article 3 - Répertoires des Reproducteurs :

La tenue de la section du Livre des Origines Français correspondant à la Race Dogues Allemands est du seul ressort de la S.C.C.

Mais, afin de permettre à sa Commission d'Elevage de disposer d'un maximum de renseignements, l'Association peut tenir :

- un Livre des Reproducteurs Recommandés, Elite A et Elite B.

Article 4 - Expositions Nationales et Régionales d'Elevage :

Elles constituent l'outil essentiel de la politique de sélection conduite par l'Association.

Leurs Règlements seront établis puis revus annuellement par le Comité dans le respect du Règlement des Expositions Canines de la S.C.C. Les jugements y seront rendus.

Au choix :

- par un juge unique par classe
- par un jury de 2 ou 3 juges par classe.

Elles peuvent comporter :

- un test de caractère,
- Un T.A.N.

les règlements en seront déterminés puis revus annuellement par le comité.

TITRE II

ADMISSION, DEMISSION, EXCLUSION, JURIDICTION

Article 5 - Admission :

Tout adhérent admis dans les conditions déterminées par l'article 6 des statuts est réputé accepter sans réserve, du seul fait de son adhésion, les statuts et le Règlement Intérieur de l'Association.

L'adhésion ne devenant définitive qu'après prononcé de l'agrément par le Comité, tout Membre de l'Association habilité à recueillir des adhésions devra

- donner connaissance au postulant des statuts et du Règlement Intérieur de l'Association,
- l'informer que son adhésion ne deviendra effective qu'après approbation du Comité, transmettre immédiatement au trésorier les demandes d'adhésion accompagnées du titre de paiement correspondant. Il incombera alors au trésorier de les soumettre à l'agrément du comité suivant.

Article 6 - Démission

Pour être valable toute démission doit être adressée au Président par lettre recommandée avec accusé de réception (article 8 des statuts de l'Association) avant le 31 décembre.

Article 7 - Radiation

La date du dépôt de l'avertissement recommandé sert de référence pour le délai d'un mois à courir avant radiation : ce délai part du lendemain du dépôt à la poste.

Article 8 - Juridiction et Sanctions

A) Juridiction de l'Association .

En application du règlement intérieur de la S.C.C. elle s'étend sur toutes les manifestations et à l'occasion de toutes les réunions organisées par l'association. Elle s'applique aussi bien à ses membres qu'à tous autres amateurs de la race ayant participé à ces manifestations ou réunions en contrevenant ouvertement aux règlements de la S.C.C. ou en se comportant de façon incorrecte.

b) Nature de la sanction .

En application du règlement intérieur de la S.C.C., les sanctions applicables sont

I. Au premier degré l'avertissement.

II. Au deuxième degré l'exclusion temporaire ou définitive accompagnée éventuellement d'une demande à la S.C.C. d'exclusion temporaire ou définitive de toute manifestation organisée ou patronnée par la S.C.C. avec toutes les conséquences en découlant.

c) Prononcé des sanctions :

Elles sont prononcées par le Comité siégeant en Conseil de Discipline et délibérant dans les conditions fixées à l'article 13 des Statuts de l'Association.

d) Directives pour l'application des sanctions :

Tous les manquements ou fautes seront appréciés par le Comité suivant leur nature et leurs conséquences. Ils seront frappés de sanctions en rapport avec leur caractère de gravité, le Comité ayant toute latitude pour infliger des sanctions intermédiaires entre celles prévues au paragraphe b) ci-dessus.

e) Procédure

Aucune sanction ne pourra être prise sans que les intéressés aient été avisés par lettre recommandée avec accusé de réception :

- de la nature des faits qui leur sont reprochés,
- de la sanction qu'ils peuvent encourir,
- de la possibilité d'opter entre :
 - le dépôt sous quinzaine d'un mémoire en défense au siège de l'Association,

ou

- la comparution - avec éventuellement assistance d'un Conseil - devant le Comité. Au cas où cette dernière option serait retenue, le Président de l'Association devra en être avisé sous délai de quinzaine.

(Dans les deux cas, le délai de quinzaine court à partir de la date de présentation de la lettre recommandée avec A.R.)

Si les intéressés ont opté pour la comparution, ils seront convoqués par lettre recommandée avec A.R. - au moins 15 jours à l'avance - à la réunion à venir du Comité.

Les décisions prises par le Comité sont notifiées aux intéressés par lettre recommandée avec A.R. dans un délai de quinzaine à compter de leur prononcé.

En application du règlement intérieur de la S.C.C., le sanctionné doit être informé qu'il peut interjeter appel de la sanction dans un délai de quinze jours à compter de sa notification.

TITRE III

DELEGUES REGIONAUX

Article 9 - Désignations :

Pour atteindre l'objet fixé à l'article 5 de ses Statuts, l'Association prendra toutes mesures utiles pour assurer une efficace décentralisation de ses moyens d'action.

A cet effet, elle choisira parmi ses Membres des Délégués Régionaux auxquels elle confiera le soin de la représenter dans une zone géographique déterminée qui devra, dans la mesure du possible, correspondre au territoire d'une Société Canine Régionale affiliée à la S.C.C.

L'honorabilité, la compétence et l'efficacité seront les critères retenus pour la désignation des Délégués Régionaux.

Article 10 - Compétences et Rôle :

- Représentant de l'Association, le Délégué doit - dans la zone qui lui est confiée - renseigner et guider administrativement et techniquement les amateurs de la Race.

- Il assumera la responsabilité de la conception et de l'organisation des manifestations ou réunions programmées par l'Association dans sa zone géographique et incitera les éleveurs et propriétaires de chiens de la Race à y participer.

Il assurera la promotion de la race et la recherche d'adhésions nouvelles à l'association.

L'agrément pourra être retiré à tout délégué dont l'action serait jugée insuffisante par le Comité, ou qui par ses paroles et son attitude nuirait au bon renom du Doggen Club de France.

TITRE IV LE COMITE

Article 11 - Gratuité des Fonctions :

Les Membres du Comité ne peuvent recevoir aucune rétribution à l'occasion de leurs fonctions (article 10, dernier alinéa, des statuts de l'Association). Des remboursements de frais sont seuls possibles.

Les membres du personnel rétribués par l'Association peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative seulement, aux séances du Comité.

Article 12 - Cooptation :

Pour être valable, sa proposition devra obligatoirement être inscrite à l'ordre du jour du Comité où elle sera décidée.

Article 13 - Appel de candidatures :

Deux mois au minimum avant l'Assemblée Générale au cours de laquelle se déroulera le scrutin pour le renouvellement statutaire partiel du Comité, (Article 10 des statuts de l'association), le président devra :

- informer les adhérents du nombre de postes à pourvoir,
- préciser les délais de recevabilité des candidatures (un mois avant l'Assemblée Générale).

Le Comité devra désigner parmi ses Membres une Commission des élections composée de 3 Membres non rééligibles. Cette Commission vérifiera la recevabilité des candidatures, dressera la

liste des candidats (sortants rééligibles, nouveaux candidats) et établira les bulletins de vote.

Article 14 - Elections :

a) Matériel de vote :

Les bulletins de vote et enveloppes réglementaires seront adressés par le secrétaire à chaque membre à jour de cotisation en même temps que l'avis de convocation à l'assemblée générale et au plus tard quinze jours avant la date des élections afin de permettre l'exercice du droit de vote par correspondance.

Les votes par correspondance devront être envoyés par poste, dans les enveloppes réglementaires à l'adresse de l'Association et fournies par elle, pour être reçus à l'adresse indiquée au plus tard ... jours avant la tenue de l'assemblée générale. L'enveloppe d'expédition devra obligatoirement porter en mention extérieure le nom, le prénom et l'adresse du votant à fin d'émargement sur la liste électorale, et contenir une enveloppe neutre renfermant le bulletin de vote et exempté de tous noms ou signes distinctifs.

b) Constitution et rôle du Bureau de Vote :

Le Trésorier dressera avant chaque Assemblée Générale la liste des Membres de l'Assemblée Générale tels que définis à l'article 16 paragraphe 2 des statuts.

Il sera constitué au début de l'Assemblée Générale un Bureau de vote dont les scrutateurs (au minimum 2) seront désignés par l'Assemblée Générale. Il fonctionnera sous la responsabilité d'un Membre du Comité non candidat à l'élection.

Il procédera à la vérification et à l'émargement des enveloppes reçues, puis au dépouillement des bulletins.

c) Vote sur place :

Les Membres présents à l'Assemblée Générale n'ayant pas voté par correspondance pourront, après émargement sur la liste électorale dressée par le Trésorier, voter en début d'Assemblée Générale. Une urne sera déposée à cet effet.

d) Dépouillement des votes :

Il fait l'objet d'un procès-verbal auquel sont annexés :

- les bulletins blancs,
- les bulletins trouvés dans l'urne sans enveloppe,
- les désignations insuffisantes,
- les bulletins portant des noms autres que ceux des candidats,
- les enveloppes sans bulletin.

Le procès-verbal est signé par le Président du Bureau de vote et les scrutateurs.

e) Résultats :

Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix seront proclamés élus selon l'ordre des suffrages recueillis en fonction du nombre des postes à pourvoir. En cas d'égalité de suffrages, l'élection est acquise au candidat le plus âgé.

Le résultat sera rendu public immédiatement après le dépouillement et tous les bulletins de vote autres que ceux devant être annexés au procès-verbal seront brûlés en présence des adhérents ayant assisté au dépouillement.

f) Réclamations et Contestations :

Toutes les réclamations ou contestations devront être formulées à l'issue du dépouillement afin de figurer au procès-verbal.

Elles seront soumises à l'appréciation de la S.C.C. conformément au règlement intérieur de cette dernière. Le procès-verbal et les pièces annexes devront alors être adressées à la S.C.C.

Article 15 - Bureau :

L'article 12 des Statuts de l'Association stipule que les conjoints ne peuvent ensemble faire partie du Bureau.

Pour la bonne application de cet article il est convenu que le vocable « conjoints » recouvre également les personnes vivant maritalement.

Article 16 :

Les procès-verbaux du Comité sont approuvés à la séance suivante.

TITRE V ASSEMBLEE GENERALE

Article 17 - Convocations :

Qu'il s'agisse d'une Assemblée Générale ordinaire ou d'une Assemblée Générale Extraordinaire, elles sont adressées — conformément à l'article 17 des Statuts de l'Association — au moins un mois à l'avance par voie de bulletin ou par lettre contenant l'ordre du jour.

Elles sont adressées aux adhérents à jour de cotisation ayant au moins 6 mois de présence (article 16, alinéa 2, des Statuts de l'Association) qui, en tant que Membres de l'Assemblée Générale ont seuls droits de participer aux délibérations et décisions.

Article 18 - Personnel rétribué de l'Association :

Les membres du personnel rétribués par l'association peuvent être appelés par le Président à assister, avec voix consultative seulement, aux séances de l'Assemblée Générale.

Article 19 - Délibérations de l'Assemblée Générale :

Elles doivent être publiées dans le bulletin de l'Association ou, à défaut, être adressées aux adhérents.

TITRE VI COMMISSIONS

Article 20 - Rôle :

Les Commissions spéciales prévues au Titre VII, article 24, alinéa 5, des statuts de l'Association ont pour but d'associer des personnalités compétentes à la préparation des travaux du Comité.

Article 21 - Compétences

Le secteur de compétence de chaque Commission sera nettement défini par le Comité de l'Association qui aura toute latitude pour prévoir la création de :

- Commissions de Gestion (Finances, Adhésions, Elections, Bulletin, etc ...)
- Commissions Techniques (Elevage, Epreuves d'Utilisation, Tests de Travail, etc ...)
- D'une Commission des Litiges chargée d'instruire toutes les affaires contentieuses.

Article 22 - Composition

Elles sont constituées de Membres du Comité de l'Association et d'adhérents particulièrement qualifiés dans les domaines relevant de la compétence de chacune des Commissions.

Le Président sera obligatoirement désigné parmi les Membres du Comité.

Le Secrétaire sera élu par la Commission.

La Commission des Litiges sera composée de 3 Membres du Comité de l'Association choisis en raison de leur sens de l'équité, de leur réputation de bon sens et, si possible, de leurs connaissances juridiques.

Article 23 - Mandats des Commissaires :

Ils viennent à expiration lors de chaque renouvellement statutaire du Comité.

Article 24 - Saisines et Pouvoirs :

Les Commissions étudient les questions qui leur sont soumises par le Comité de l'Association.

Elles n'ont qu'un pouvoir de proposition, le pouvoir de décision appartenant au seul Comité de l'Association.

Article 25 :

Le présent Règlement Intérieur a été approuvé ou modifié par l'Assemblée Générale du Ses dispositions sont devenues applicables dès approbation par l'Assemblée Générale.

ETALONS REPRODUCTEURS D'ELITE A (6 points)

(COUT : 50 Frs par An)

MALES ARLEQUINS

RUDE DE LA TEMPLERIE (Ch. Int. Ch. B. Ch. All. Europasieger 78, 79 - Bundessieger 80 Ilko vom Kopfgrund x Britta vom Welfenblut), né le 13.4.80 - LOF 24891/340 - Tatouage BXU 905 - Titres : Champ. de France 82-83 - Champion du Doggen-Club 82 - Champ. Luxembourg 82 - Champ. de Belgique 83 - Champion International F.C.I. 83 - 10 produits « Excellent » avec 6 mères différentes - Prod. Mme Mérat - Prop. Mr Lionel GUTTIN - Abbaye de Belle-Etoile - CERISY - 61100 FLERS - Téléphone (33) 65.09.64.

MALES FAUVES

MANAGER DES TERRES DE LA RAIRIE - (Ch. du Monde Vulkan de l'Aygue-River x Ch. IB Vahiné des Terres de la Rairie) né le 28.8.76 - Titres : Ch. du Club Jeune en 1977 - Bundessieger Jeune en 1977 - Champion du Monde à Berne 79 - Ch. de France et du Club - Prop. : Mme BAKAR - La Frisonnette Auzelles - 63590 CUNLHAT - Tél. 1 par 95.91.11 - Prod. Mme PINCEMIN MERAT.

PHALE DES TERRES DE LA RAIRIE - (Méphisto de la Templerie x Ch. IB Vahiné des Terres de la Rairie) né le 24.1.79 - Titres : Ch. du Club 80 - 81 - Ch. de France 81 - Ch. Int. 81 - Product. et Prop. Mme PINCEMIN MERAT - 63570 JUMEAUX - Tél. (73) 96.14.74.

LICES REPRODUCTEURS D'ELITE B (5 points)

PARZÉ DE LA TEMPLERIE - (Midas du Val de l'Amitié x Fernina v. Klevchen) - Huit produits notés Excellent en Spéciales avec 2 étalons différents à Mme J. MERAT - Le Jaunet - 03110 ESCUROLLES - Tél. (70) 56.51.86 - Prod. Mme MERAT.

ETALONS RECOMMANDÉS - SUJETS D'ELITE (4 points - Titre + Radio)

Ch. de France et du Club 1984 THÉSÉE DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE (Ch. Rufus du Clos Templerie x Ouna de la Templerie) Radio du 7.3.84 - Sigle A - à Mr DENIS J.P. - 8, Cité du Ruisseau - 37500 CHINON.

Ch. SHAIR DU CLOS TEMPLERIE - Mâle fauve - (Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Templerie) né le 19.9.81 - Champion de France 83 - Champ. du Club 83 - Bundessieger 83 - Euro DDC Sieger 83 - Champ. d'Allemagne 84 - Prod. Mr SOUCHAL Claude - Hôtel des Sources - 63240 LE MONT DORE - Prod. Mme J. MERAT - Le Jaunet 03110 SERBANNES

Ch. Monaco TANIT DU PRÉ DES CHAUMES - Mâle bleu - Sigle A (Ch. Octave des Fauvelles x Nirvana du Pré des Chaumes) - 14 CAC et 6 CACIB R. CACIB - 13 juges - 5 pays à Melle PORTIER - Montgeois Thouzon - 84250 LE THOR - Tél. (90) 33.91.70.

Ch. SCIPION DE LA CHATELLERIE - Mâle fauve (Ch. B. - Ch. IB et Bundessieger 78 Manfred des Fauvelles x Oxyd de la Pierre du Roy) né le 11.2.81 - Champ. de France 82 - Champ. du Club 82 - Champ. International - Prod. et prop. Mr GELLIBERT - 22, rue de Verdun - Domaine de Frigères - 33850 LEOGNAN - Tél. 16 (56) 21.00.67.

Ch. Int. RUFUS DU CLOS TEMPLERIE - Mâle bringé - (Midas du Val de l'Amitié x Manda des Hauts de Costes) né le 24.8.80 - Champ. de France 82 - Champ. du Club 82, 83 et 84 - Prop. Mr MARLETTE J. C. - 82, Av. de Marinville 94200 St MAUR - Tél. (1) 883.38.86 - Prod. Mme J. MERAT - Le Jaunet 03110 SERBANNES.

Ch. Int. RUX CONNY DE MOURRE - FRAIS - Mâle arlequin - (Ch. Jewels du Domaine de l'Empereur x Java de Mourre-Frais) - Contrôle anti-dysplasie - Sigle A - à Mr BAUX Marcel - Quartier St Roch - 13115 SAINT PAUL LEZ DURANCE - Tél. (42) 57.40.91.

ÉTALONS RECOMMANDÉS

Nous rappelons à tous nos membres que les mâles DOGUES ALLEMANDS ayant obtenu trois fois l' EXCELLENT en « SPÉCIALES » (Juges Spéciaux) peuvent être classés dans les « ÉTALONS RECOMMANDÉS ». En faire la demande avec la liste des récompenses obtenues. Nous rappelons également à nos membres qu'un examen des hanches est nécessaire pour l'insertion dans cette rubrique depuis le 1er Janvier 1978 — (Classe II)

COUT : 50 francs par AN pour la liste des Etalons recommandés — (5 lignes maximum)

FAUVES ET BRINGÉS

RALPH DES FAUVELLES - Né le 2.04.80 (Nixon des Fauvelles x Mandragore des Terres de la Rairie) - Contrôle anti-dysplasie du 01.8.83 - Agréé pour l'élevage - Sigle A - Nombreux Exc. CAC juges spéciaux à Mr. GOUY - 65, Bd. Bassière - 75017 PARIS - Tél. (1) 228.66.82.

TURBO DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES — Mâle bringé - Né le 7.10.82 (Narvick de Carjegu x Priscilla des Hauts de la Vallée des Myrthes) - Contrôle anti-dysplasie - Sigle A - Meilleur Puppy à Lunel 83 - Deb's Cup 83 (Coutrai) et nombreux Excellents - CAC et R. CAC en France et à l'Etranger en Spéciales à Mr Pascal LE BRUN - Larue Keralain - 22500 PAIMPOL - Tél. (96) 20.99.39.

ARLEQUINS ET NOIRS

ONDO DE MOURRE-FRAIS - Arlequin pur - Né le 13.4.78 (Ch. Mike de Mourre-Frais x Linda de Mourre-Frais) Sigle A obtenu 26 Exc. (28 Expo dans 5 pays sous 15 juges dont 15 CAC et Rés. et 7 CACIB et Rés.) à Mr BOURILLON - Elevage du Château de Terrefort - 33710 TEUILLAC - Tél. (57) 64.31.25.

PIRATE DU MONBAS DE LA VALTERIE — Noir - (Ménélas du Val de l'Amitié FCI x Jouvence du Monbas de la Valterie FCI) - Contrôle anti-dysplasie - Sigle A - Petit-Fils du Ch. IB Sire Royal et du Ch. B. Kalif von der Rotburg - Prod. Mr Kowalski - Prop. : Mr Gilles BARREDA - Elevage amateur Dels Paisos Catalans - La Blanquète - Caves - 11510 FITOU - Tél. (68) 45.71.60.

ONYX DE PARADI'S PARC — Noir - Fils et petit-fils d'arlequins - Radio Sigle A - Onyx en 2 ans a participé à 14 expositions et a obtenu 13 1er prix Exc. CAC et un 2ème prix Exc. R.CAC ainsi que 3 CACIB et 3 R.CACIB. Il a été jugé par 11 juges spéciaux différents. A Mme MOCZINSKI - St Hilaire de la Côte - 38260 LA COTE ST ANDRÉ - Tél. (74) 20.23.45.

RADIAN DU CLOS TEMPLERIE - Noir d'arlequins - Né le 25.9.80 par Orix de la Templerie (Maik du Monbas de la Valterie x Jeunesse des Terres de la Rairie) et Nitta de Mourre-Frais (Tenor de Mourre-Frais x Orella v. Haus Fresena) - Contrôle le 8.11.82 - Indemne de dysplasie - Nombreux CAC et CACIB en Spéciales à Mr PHILIPPOT Paul - 87380 St GERMAIN LES BELLES — tél. (55) 09.96.95.

OURY DES GORGES DE FRANCHARD — LOF 21227/2826 (Lioran des Gorges de Franchard x Jungfrau des Terres de la Rairie) Nombreux Excellents sous juges spéciaux - Sigle A - Prop. Mr VALERE Christian - 190, rue M. Jouaud - 44400 REZÉ.

TIBURCE DES FAUVELLES — Mâle arlequin - Né le 2.6.82 - Radio Sigle A - (Ch. F. Surf des Fauvelles x Orca des Fauvelles) - 1er Exc. CAC - CACIB à St Brieuc (Mr Levron) - 1er Exc. CAC - CACIB à Beauvais - (Mr Mérat) - 1er Exc. CAC - CACIB à Montluçon (Mr Voilet) - 2ème Exc. R.CAC - CACIB à Hoogs-Traten (Mr Orenbuch) - 1er Exc. CAC à St Pierre les Nemours (Mr Bernini) - 1er Exc. CAC à Troyes (Mr Voilet) - 1er Exc. CAC à Nevers (Mr Voilet) - CACIB à Kortrijk - R. CACIB à Pontoise — à Mr GOMBART - 3, rue du Pont d'Amour - 80100 ABBEVILLE - Tél. (22) 24.21.82

TABOU dit TEREK DE LA TEMPLERIE — Né le 9.4.82 (Orest des Terres de la Rairie x Rhéa de la Templerie) Contrôle anti-dysplasie de Juillet 83 - Indemne de dysplasie - 1er Jeune Lyon 83 - 2ème Jeune Evian 83 - 2ème Jeune Lunel 83 - 1er Jeune Euro DDC Berchères 83 - 1er Exc. CACIB Lyon 84 à Mme Véronique GARCIA - Lespres Desonod 01300 BELLEY - Tél. (79) 81.58.09.

SIRIUS DE TESTAROUMAN — Arlequin pur - Grand et puissant - Né le 26.7.81 - (Ch. Mondial Mike de Mourre-Frais x Opalia de Testarouman) - Petit-fils du Ch. B et IB Tenor de Mourre-Frais et de la Ch. Esp. Mais de Testarouman et Arrière petit-fils du Ch. IB Puck de Mourre-Frais et du Ch. B et IB Varus de Cassiopée - Contrôle anti-dysplasie en date du 30.8.83 - Agréé pour l'élevage - Prod. Mr E. HOCQUARD Prop. Mr Gilles BARREDA - Elevage Amateur DELS PAISOS CATALANS - La Blanquète - Caves - 11510 FITOU

- RUDOLPH DE LA HAUTE FOUGERE** — Mâle arlequin - (Nicky du Monbas de la Valterie x Noyce de la Bréonnière) Radio Sigle A - Champion de France et International - Prop. Mme de la MORINIERE — 197, rue Royale - 94370 SUCY EN BRIE — Tél. (1) 590.55.22 après 16 h.
- ONDO DE LA TEMPLERIE** — Mâle noir - Radio Sigle A - (Luigi du Mont Simon x Nadia de la Forêt du Grillouty) - Champion de France 81 - Ch. du Club 82 - Prop. Mr GAUVRIT — La Mare Saligny - 85170 BELLEVILLE SUR VIE — Tél. (51) 41.14.92 ou 94.01.74.
- SCHWANN DE PARADI'S PARC** — Mâle bleu - (Ch. B. Al. Fifty One von Hause Fresena x Prima d'Equerval) né le 6.4.81 — Champion de France et Euro DDC Sieger 1983 - Radio Sigle A - Prop. et prod. : Mme MOCZINSKI — St Hilaire de la Côte - 38260 LA COTE St ANDRÉ — Tél. (74) 20.23.45.
- OLAF DES VAUTRES DES MONTES DE FLANDRES** — Mâle bleu - Sigle A - Champion International — (Yacky v. Offenstadt x Vlora des Alans de la Huboise) Prod. et prop. : Mr COFFIN — Metz en Couture 62124 BERTINCOURT.

B L E U S

- TANDGER DES HAUTS DE LA VALLÉE DES MYRTHES** - Né le 1.7.82 (Pérov des Terres de la Rairie x Rena des Fauvelles) - Contrôle anti-dysplasie - Sigle A - 2ème Mondiale Madrid 83 Cl. J. - Euro DDC Jeunes à Berchères 83 — 2ème Ch. Club à Lunel Cl. O — CACIB Poitiers — R. CACIB Nice — Nombreux CAC et R. CAC - 4 fois meilleur Dogue - 5 Exc. - Bsg. Dortmund 84 - 2ème Courtray - Lux. à Mr et Mme LE MINOUX Route de Lannion - Plouisy 22200 GUINGAMPS - Tél. (96) 43.85.46 ou 43.86.89.
- SVEN DES VAUTRES DES MONTES DE FLANDRES** — Né le 10.4.81 - LOF 2.Dal 027073/03990 - Contrôle anti-dysplasie - Sigle A - Nombreux Excellents France et Etranger sous juges spéciaux (Olaf des Vautres des Monts de Flandres x Athena vom Offenstadt) - Prod. Mr Coffin - Prop. Mr G. DELECALLE 24, rue Rabelais - 59160 LHOMME.
- RHODES DU MONBAS DE LA VALTERIE** - Bleu (Ménélas du Val de l'Amitié x Maty Royal de la Grisonnière) Né le 19.2.80 - Nombreux Exc. et CAC sous juges spéciaux - Contrôle anti-dysplasie - Aucun signe de dysplasie le 6.5.83 - A Mr FENECH Gérard - 4, rue Salvador Allende - 93240 STAINS - Téléphone (1) 829.67.85 le soir après 20 h 00.
- RANTZAU DE CARJEGU** - (Ch. Lothar des Terres de la Rairie x Ch. Naïka des Terres de la Rairie) - Né le 28.1.80 Nombreux Excellents Rés. CAC sous juges spéciaux - Prod. Mme Brajon - Prop. Mme CHARREY-RON - 19, rue Lakanal 03100 MONTLUÇON - Tél. (70) 28.10.52 - Contrôle anti-dysplasie du 22.4 Sigle A.

LICES RECOMMANDÉES — SUJETS D' ELITE (4 points)

- Ch. PERLANE DES TERRES DE LA RAIRIE** — Radio Sigle A - (Méphisto de la Templierie x Ch. Vahiné de la Templierie) née le 24.1.79 - Championne de France, du Club, du Monde 81 - Championne Internationale Prod. et prop. Mme PINCEMIN-MERAT - Jumeaux 63570 BRASSAC
- Ch. REINE DU CLOS TEMPLERIE** — Radio Sigle A - Arlequine - (Nitta de Mourre-Frais x Oryx de la Templierie) née le 25.9.80 — Championne de France - Prod. et prop. Mme MERAT J. — Le Jaunet - 03110 SERBANNES.
- SARAH DES TERRES DE LA RAIRIE** — Radio Sigle A - (Phale des Terres de la Rairie x Raphaël du Gui de la Michardière) - Champ. de France 84 - Prop. Mr UGLIEGA - 11, rue des Messages - 13800 ISTRES
- ULM DES PETITES VERNIERES** - Radio Sigle A - (Phale des Terres de la Rairie x Ch. Pales de Loutraki) - Champ. du Club et Ch. de France 84 - Prop. Mme PINCEMIN LABROUSSE - Jumeaux - Prod. Mrs Perrin-Pousset.
- ROMEA DES TERRES DE LA RAIRIE** (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Ch. Lilya du Val de l'Amitié), né le 22 Sept. 80 - Champ. du Luxembourg - Champ. d'Europe - Champ. du Monde - Europasiieger - Champ. du Club - Champ. de France - Champ. Internationale - Prod. et prop. Mme PINCEMIN-MERAT — Jumeaux 63570 BRASSAC — Tél. (73) 96.14.74

LICES RECOMMANDÉES — 3 Exc. + Radio

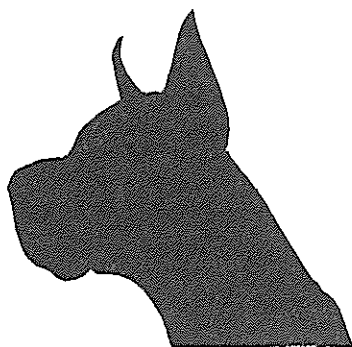
TAIS DE SIFFLE MISTRAL — (Ch. et Bsg Prinz Aramis of Flowers Kingdom x Panthère de l'Aygues River) 7 CAC et R. CAC - 4 CACIB + R. CACIB sous 7 juges et trois pays à Melle PORTIER - Montgeois - Hameau de Thouzon - 84250 LE THOR — Tél. (90) 22.15.81.

TANIT II DE TESTAROUMAN — Grande liche noire, née le 18.02.82 (Radja d'anneruf x Nefertiti de Testarouman) Contrôle anti-dysplasie en date du 9.7 - Agréée pour l'élevage - Petite fille du Ch. B. et IB Varus de Cassiopée - Madrid 83 : 3ème Exc. (Le Mare) - Lyon 83 : 4ème Exc. (Baux) - Lunel 83 : 3ème Exc. (Dubois) - Prod. Mr E. Hocquard - Prop. Mr Gilles BARREDA - Elevage Amateur DELS PAISOS CATALANS - La Blanquette - Caves - 11510 FITOU - Tél. (68) 45.71.60

SPLEEN DES TERRES DE LA RAIRIE — Radio Sigle A - (Phale des Terres de la Rairie x Raphaëla du Gui de la Michardière) né le 23.9.81 - 2ème Exc. R. CAC (Lunel) - La Bourboule - Madrid - Prod. et prop. Mme PINCEMIN - Jumeaux 63570 BRASSAC LES MINES

ROXANE (Lara du Cœur des Andes x Ony de Paradi's Parc) née le 15.8.82 - Radio Sigle A - 6 Excellents à Monsieur CHEVALIER - 4, rue des Cardoux - 69360 SEREZIN DU RHONE - Tél. (7) 802.14.17

TEEVA DE LA TEMPLERIE DE GOURDOLE — Arlequine - Née le 4.4.82 (Ch. Orest des Terres de la Rairie x Raia de la Templierie) Radio Sigle A du 22.11.84 - Elle a obtenu 3ème Exc. à Lunel 83 (Nationale d'Elevage) - Exc. à Berchères 83 - Euro DDC - CAC à Montauban 84 - Exc. à Chambray 84 (Nationale d'Elevage) Jugée par Mrs Levron - Moreaux - Berenger - Prop. Mr BOURILLON B. — Elevage du Château de Terrefort - 33710 TEUILLAC — Tél. (57) 61.31.25.



**1^{re} méthode pour la
FRANCE
des CENTRES
HARVEY** membre
S.P.A.

Tél. (3) 476.52.58

vous indiquera l'adresse du centre desservant votre région

PARIS - YVELINES - EURE-ET-LOIR - EURE - VAL D'OISE - HAUTS DE SEINE - VAL DE MARNE
ESSONNE - SEINE-MARITIME

**DRESSAGE
EDUCATION**

GARDE
PEUREUX

DÉFENSE
AGRESSIF

OBÉISSANCE
ABOYEUR

SPÉCIALISTE DOGUES — DOMICILE — GROUPE — PARTICULIER

PENSION

SIMPLE OU
EDUCATIVE

BOXES CHAUFFÉS, 2 HECTARES BOISÉS
SERVICE VÉTÉRINAIRE

**FORMATION MAÎTRES - CHIENS et
EDUCATEUR en PSYCHOLOGIE CANINE**

Adresse courrier : La Maladrerie de POISSY - 78300

RUBRIQUE ÉTALONS

Pour une insertion d'un AN : 40 F. pour cette rubrique d'Étalons inscrits et confirmés.

FAUVES ET BRINGÉS

TAINYR DE SIFFLE MISTRAL — Mâle fauve (Bsg - Wsg) Ch. IB Prinz Aramis of Flowers x Panthere de l'Ayguès-River) CACIB Meilleur mâle à Saragusse en 85 - R.CACIB à Nîmes en 85 (Mr Dubois) à Mr et Mme VALETTE - Chemin d'Aigues-Vives - 30470 AIMARGUES.

SYDNEY DE LA GRISONNIERE — Mâle fauve, né le 18.2.81 (Jargon von der Rotburg DD2B 77002 (Allemagne) fauve x Anja von Erbach DD2 B 74867 (Allemagne) fauve) à Mr Aris CONARD - 21, Sentier des Larris - 94500 CHAMPIGNY - Tél. 706.62.34.

THÉSÉE DU CLOS TEMPLERIE — Mâle bringé, né le 22.6.82 (Ch. Phale des Terres de la Rairie x Parzé de la Temple-rie) Jeune Champion du Club à Lunel 83 - Prod. Mme Mérat J. — Prop. Mr CHOISY Guy — Chemin du Mas de Roue - 34670 BAILLARGUES — Tél. (67) 70.15.47.

TITUS DE LA TEMPLERIE — Bringé - Né le 30.1.82 (Ferro v. Klevchen x Julchen v. Schilfkolben) 3 expositions 3 fois 1er Excellent CAC - à Mme BEKAERT - St Loup de Fribois - 14340 CAMBREMER — Tél. (31) 63.10.21.

ARLEQUINS

TOBY DU BAS BLEU — Mâle arlequin - (Nachlass de la Forêt de Kayzersberg x Pernell du Bas Bleu) né le 22.02.82. A obtenu 3 Excellents et 1 CAC en classe ouverte (en 3 expositions) - Domaine du Lattay 49250 BEAUFORT EN VALLÉE (Maine et Loire) — Tél. (41) 57.60.44.

KOLLO VOM LINDENKRUG — Etalon arlequin - 95 cm au garrot - Frère du Bundessieger Dt Ch. Ingo vom Lindenkrug fils de Kimbo v. Harlekin x Jette v. d. Haaburg - H.D.O Körklass 1 - A Mme C. MAUDRICH Le Moulin de l'Ecluse - St VALERIEN - Tél. (86) 88.60.98.

NOIRS

ULRIK DU DOGGENHAGEN — Noir - Né le 4.05.83 (Shane du Domaine de l'Empereur x Pia du Domaine de la Ribaude) Contrôle du Prof. Coulon 26.03.85 - Aucun signe de dysplasie - A Mr PERRIN — Elevage du Fantôme von Harlekin - 210, rue des Mazures - Mouroux - 77120 COULOMMIERS — Téléphone (6) 403.29.31.

BLEUS

OBELIX dit ORFF DES PETRELS — Mâle bleu, né le 2.8.78 (Lothar des Terres de la Rairie x Love des Pétrils) - LOF 2 D. Al. 021115/02764 à Mme JUREDIEU Nadine - 94, Rue Edouard Vaillant - 95870 BEZONS Tél. 076.30.05 - Prod. Mr Ozannes J. Jacques - 18350 NERONDES

TIROL DE LA GRISONNIERE — Mâle bleu - Très puissant - Fils de la Ch. Panther de la Grisonnière x Nodal de la Forêt de Kayzersberg - 3ème Exc. Orléans 84 - 1er Exc. CAC à Nemours - 1er Exc. à St Fargeau 1er Exc. CAC - CACIB à Nevers - 1er Exc. CAC à Troyes - 1er Exc. CAC R. CACIB à Beauvais - (Mr Mérat) - 1er Exc. CAC - CACIB à Caen (Mr Baux) - Meilleur Dogue - 3ème Exc. à Madame MAUDRICH — Le Moulin de l'Ecluse - 89 St VALERIEN — Tél. (86) 88.60.98.

SOCRATE DE BOIS MAGNY — Bleu issu de bleu - Né le 24.9.81 - 1983 : Lille 3ème Exc. (Mr Sertelet) - La Chapelle 3ème Exc. (Mr Voilet) - 1984 : Bapaume 1er Exc. — CAC (Mr Sénecat) à Monsieur CARPENTIER Jean Paul - 48, rue Grieg - 02100 SAINT QUENTIN — Tél. (23) 62.33.96

GRILLE DE SÉLECTION DE LA S. C. C. pour le DOGGEN - CLUB de FRANCE

- 1 Pt **CONFIRMATION**
- 2 Pts **CONFIRMATION 1er CHOIX** : Pour les sujets ayant obtenu Exc. en nationale d'élevage + Test d'Aptitudes Naturelles (T.A.N.)
- 3 Pts **JEUNES** : Ayant obtenu 3 Exc. Classe Jeune dont un en Nationale d'Elevage + radiographie des hanches.
- 4 Pts **SUJETS RECOMMANDÉS** : Sujets d'Elite - Titre + Radiographie des hanches.
- 5 Pts **REPRODUCTEUR D'ELITE B** : Sujets radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (Juge spécial)
Les mâles avec 3 femelles différentes
Les femelles avec 2 mâles différents
- 6 Pts **REPRODUCTEUR D'ELITE A** : Sujets d'Elite (titre homologué) radiographiés ayant produit 8 descendants Excellent (Juge spécial)
Les mâles avec 3 femelles différentes
Les femelles avec 2 mâles différents.

* * * * *

COTISATIONS

PENSEZ A VOTRE COTISATION POUR 1985. IL NE SERA PAS
ENVOYÉ DE LETTRES DE RAPPEL. LA COTISATION EST PORTÉE
POUR CETTE ANNÉE A 150 Frs. NOUS VOUS DEMANDONS
INSTAMMENT DE VOUS EN ACQUITTER DES JANVIER.

LES HAUSSES IMPORTANTES DES MATIERES PREMIERES ET
L' AUGMENTATION DU NOMBRE DE TIRAGES DU « TRAIT D' UNION »
(PRES DE 1.100 EXEMPLAIRES PAR NUMÉRO) NOUS OBLIGENT A PORTER A :

385,00 Frs

LE PRIX DE LA PAGE ILLUSTRÉE DE PHOTOS DE DOGUES.

* * * * *

N' OUBLIEZ PAS DE JOINDRE A VOTRE COTISATION LES 30,00 Frs
PAR AN DE LA RUBRIQUE « ÉTALONS »,
ET 50 Frs POUR LES « ÉTALONS ET LICES RECOMMANDÉES »

* * * * *

CHANGEMENT D' ADRESSE :
POUR TOUT CHANGEMENT D' ADRESSE, JOINDRE LA SOMME DE 5,00 Frs

DOGGEN - CLUB DE FRANCE

Madame MÉRAT — Le Marais du Jaunet
Serbannes 03110 ESCUROLLES
Téléphone : (70) 56.51.86

Secrétaire : Madame J. MÉRAT — Le Marais du Jaunet
Serbannes 03110 ESCUROLLES
Téléphone : (70) 56.51.86

Imprimé par COPIE EXPRESS — 11, rue Pasteur — 03200 VICHY

Prix du numéro : 10 Francs — Directeur de la Publication : Madame MERAT M.